

Le quotient électoral entre autres surenchères chéries par le PJD

*C'est pour le moins extravagant qu'un parti qui préside
le gouvernement s'obstine à ramer à contre-courant*



Lire page 3

**Le Polisario magistralement
débouté par le tribunal de l'UE**
*Une entité qui n'a aucun statut juridique,
ni aucune qualité d'agir ou de parler
au nom des populations sahraouies*



Page 8

**Les projets de mise en œuvre de
la loi cadre relative au système
d'éducation présentés à Rabat**
Saad Amzazi : *La réforme du système
éducatif est un chantier qui ne peut être reporté*



Page 2

**Des personnalités canadiennes
appellent Joe Biden à appuyer
la décision américaine reconnaissant
la marocanité du Sahara**



Page 7

**Le taux de participation de
la main d'œuvre féminine
marocaine peine à se redresser**
*Une tendance partiellement
attribuable à la conjoncture économique*



Page 14

Les projets de mise en œuvre de la loi cadre relative au système d'éducation présentés à Rabat

Les projets de mise en œuvre de la loi cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique pour la période 2021-2023 ont été présentés, mardi à Rabat, par les Universités Mohammed V de Rabat et Ibn Tofail de Kénitra.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'interaction des universités avec leurs régions respectives et de la mise en œuvre des dispositions de la loi cadre 51-17 qui s'articule autour de trois principaux axes, à savoir l'égalité des chances, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation et la gouvernance et la mobilisation, a indiqué, à cette occasion, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Driss Ouauicha.

L'Université Mohammed V de Rabat et l'Université Ibn Tofail de Kénitra ont présenté les moyens à même de mettre en œuvre ces trois grands axes au niveau de chaque université, a relevé M. Ouauicha, ajoutant que l'offre universitaire des deux universités est renforcée par une université partenaire, en l'occurrence l'Université internationale de Rabat.

Cette réunion permet aussi de discuter des propositions des universités pour les trois prochaines années en tenant compte des avis des spécialistes, des responsables et des élus de la région, a-t-il ajouté.

De son côté, le président de l'Université Mohammed V de Rabat, Mohamed Rhachi, a présenté des projets spéciaux de l'université qui contribueraient à la mise en œuvre de la vision stratégique 2015-2030, l'amélioration des indicateurs de développement régional et à



l'accompagnement des évolutions du système de l'éducation et de l'enseignement à travers notamment l'enrichissement de l'offre pédagogique, l'élargissement de la capacité d'accueil et le développement des capacités et des compétences.

La présentation a également abordé l'importance de s'engager dans la régionalisation avancée en créant, entre autres, un pôle technologique de Tamesna et la Faculté des sports et des arts à Tamesna, ainsi qu'un noyau universitaire dans la ville

de Khémisset. Dans une déclaration à la MAP, M. Rhachi a indiqué que la loi cadre 51-17 est très importante pour le pays et l'économie, relevant que cette rencontre se veut une occasion pour montrer comment ces projets vont pouvoir apporter un plus à l'économie et au dispositif général qui porte sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Cette réunion permet aussi de négocier ces projets structurants qui ont été étudiés et évalués en interne pour un dé-

veloppement régional, national et international, a-t-il poursuivi. L'Université Mohammed V de Rabat travaille, en partenariat avec les acteurs des secteurs privé et public, et le reste des composantes de la région à créer de nouveaux établissements et à développer d'autres qui incluent des instituts et des centres, dont notamment l'Institut Confucius, l'Institut marocain d'études avancées - IMEA et le centre de carrières, selon un communiqué de l'université.

Saaid Amzazi : La réforme du système éducatif est un chantier qui ne peut être reporté

La réforme en profondeur du système éducatif est un chantier qui ne peut être reporté ou retardé, même dans les circonstances de la pandémie, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saaid Amzazi.

Relever les différents défis de la réforme de l'éducation au niveau régional dépend du niveau de l'appropriation collective de divers projets stratégiques et du développement de mécanismes d'intervention sur le terrain, a-t-il souligné lors d'une réunion régionale de coordination avec les autorités locales, les élus et les partenaires pour présenter le programme de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Rabat-Salé-Kénitra.

Il s'agit, également, du renforcement des canaux de coordination, de la convergence entre les différents programmes de développement local et programmes de mise en œuvre de la loi-cadre et du suivi précis et régulier

des chantiers ouverts, a-t-il ajouté.

Le ministre a relevé que ces réunions régionales, qui constituent un tournant important dans l'activation des dispositions de la loi-cadre 51-17, sont également un tremplin vers un processus national de planification stratégique, soulignant que le ministère a œuvré pour son accélération avec le début de la rentrée scolaire actuelle, et ce afin de donner une forte impulsion à l'implémentation de ses projets.

L'engagement envers les différentes étapes de ce processus stratégique, érigées selon une feuille de route spécifique, a été respecté, et ce dans le cadre d'une approche participative entre l'administration centrale, les AREF, les universités et les délégations régionales pour la formation professionnelle, a tenu à expliquer le responsable gouvernemental, ajoutant que cette approche a contribué à l'élaboration d'un ensemble de mécanismes de mise en œuvre et d'exécution des projets aux niveaux national et régional.

De son côté, le ministre délégué

chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Driss Ouauicha, a dit que le système d'éducation, de la formation et de recherche scientifique a connu des réformes successives qui ont conduit à la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme (2015-2030) par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, dont l'essence est de créer une nouvelle école basée sur l'équité et l'égalité des chances, afin d'assurer la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

Driss Ouauicha a souligné que pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositions de la loi cadre 51.17, une nouvelle méthodologie a été adoptée, basée sur l'efficacité de la performance à travers l'élaboration d'un portefeuille de 16 projets, concernant le Département de la l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et répartie en trois axes stratégiques, à savoir l'équité et l'égalité des chances (5 projets), l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation (6 projets) et la

gouvernance et la mobilisation (5 projets), indiquant qu'un suivi de leur mise en œuvre sera assuré, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, en impliquant les universités dans 14 projets.

Lors de cette réunion, à laquelle a pris part le wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, Mohamed Yacoubi, des exposés ont été présentés sur les projets régionaux pour l'implémentation des dispositions de la loi-cadre pour l'AREF et la délégation régionale de la formation professionnelle et les universités Mohammed V à Rabat et Ibn Tofail à Kénitra.

En marge de cette réunion de coordination, Saaid Amzazi a présidé la cérémonie de signature de sept accords de partenariat entre l'AREF et l'Université Mohammed V, l'Université Ibn Tofail, l'Université internationale de Rabat, l'Institut français de Rabat, le British Council au Maroc, le Bureau de l'éducation de l'ambassade d'Espagne au Maroc et la Chambre de commerce, d'industrie et de services de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Le quotient électoral entre autres surenchères chéries par le PJD



La Chambre des représentants a tenu, mardi dernier, sa session extraordinaire dédiée à l'examen de textes de loi à caractère urgent, portant, entre autres, sur l'approbation des lois concernant le processus électoral.

Il s'agit, en l'occurrence, du projet de loi organique n°04.21 modifiant et complétant la loi organique n°27.11 relative à la Chambre des représentants, et le projet de loi organique n°05.21 modifiant et complétant la loi organique n°28.11 relative à la Chambre des conseillers.

La Chambre des représentants s'est penchée également sur le projet de loi organique n°06.21 modifiant et complétant la loi organique n°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, le projet de loi organique n°07.21 modifiant et complétant la loi organique n°29.11 relative aux partis politiques.

«Les débats sur les lois électorales s'annonçaient très vifs durant cette session extraordinaire», nous a affirmé une source parlementaire ayant requis l'anonymat.

Selon cette source, même s'il y a un quasi-consensus entre les différents partis politiques sur les principales réformes contenues dans les projets de lois électorales présentés au Parlement, il n'en reste pas moins qu'il y a d'autres questions qui n'ont pas encore été tranchées ou quelques modifications visant à améliorer les dispositions de ces projets de lois.

«La question du quotient électoral reste, sans aucun doute, la pomme de discorde entre la quasi-majorité des partis politiques et le PJD», a précisé notre source. Et d'ajouter : «La tendance générale de la majorité des partis est que le quotient électoral devrait être calculé sur la base du nombre des inscrits sur les listes électorales pour les

élections législatives et sur la base du nombre des votants pour les élections concernant les collectivités territoriales».

Concernant précisément cette question du quotient électoral, le PJD a annoncé, dès lundi dernier (soit la veille de l'ouverture de cette session parlementaire extraordinaire), la couleur quand son secrétaire général adjoint, Sliman El Omrani, a prévenu que les deux groupes parlementaires du parti voteront contre les projets de lois électorales dans le cas du changement du quotient électoral.

Il a souligné que le parti majoritaire avait renoncé à bon nombre de pro-

positions figurant dans son mémorandum concernant les lois électorales. «Nous avons une position claire à propos du calcul du quotient électoral sur la base du nombre d'inscrits sur les listes électorales», a affirmé Sliman El Omrani, tout en ajoutant que le refus de modifier la méthode de calcul du quotient électoral est fondé sur des considérations de principe et constitutionnelles.

Certains observateurs ont exprimé leur étonnement face à cette attitude «tyrannique» du parti présidant le gouvernement actuel qui a voulu imposer sa propre vision à propos du quotient électoral au détriment de celle de la majorité des partis politiques.

«Je crois qu'il s'agit là de surenchère politique car, si le PJD vote contre les projets de lois électorales, ce sera grave puisqu'il votera contre des projets de lois présentés par le gouvernement présidé par le leader de ce même parti. Dans ce cas, ce dernier devrait tirer les conséquences politiques d'une telle décision», a souligné notre source.

Le débat devait porter également sur la question de l'interdiction du cumul des mandats électoraux et celui des rémunérations. Les projets de lois prévoient uniquement l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et la présidence d'une grande ville.

Selon notre source, il y a une tendance générale au sein des groupes parlementaires d'élargir cette interdiction pour inclure l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et la présidence d'un conseil provincial ou préfectoral.

«D'autres questions susciteront le débat au sein du Parlement. Il s'agit du renforcement de la représentativité des femmes dans les institutions élues, de la liste des jeunes et de la représentativité des Marocains résidant à l'étranger», a assuré notre source.

Mourad Tabet

Approbation de projets de loi

La Chambre des représentants a approuvé à l'unanimité, mardi en séance plénière, le projet de loi n° 11-21 complétant et modifiant la loi n° 9-97 relative au code électoral et à l'organisation de la révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres professionnelles.

Le projet comprenait un amendement important lié à la garantie de la représentation des femmes dans les chambres professionnelles, en adoptant un mécanisme législatif pour y parvenir, a souligné dans ce cadre le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit.

A cet égard, le projet propose, pour les chambres d'agriculture, de réserver un nombre de sièges exclusivement aux femmes, dont le nombre est limité à deux sièges pour les chambres où les membres ne dépassent pas les 30, avec une augmentation d'un siège pour 10 membres concernant les chambres dépassant 30 membres, sans exclure leur droit de se présenter aux autres sièges.

En ce qui concerne les chambres de commerce, d'industrie et de services, les chambres de l'artisanat et les chambres de pêche maritime, le projet de loi, poursuit le ministre, préconise que toute liste de candidature soumise ne peut comporter trois noms consécutifs de candidats du même sexe, en tenant compte des cas de l'absence des candidats des deux sexes, où les listes de candidature peuvent être soumises sans être liées à la condition précitée, afin de ne pas avoir des sièges ou des circonscriptions électorales professionnelles vacants.

La séance plénière a, également, vu l'approbation à la majorité du projet de loi n° 10.21 modifiant et complétant la loi n° 57.11 relative aux listes électorales générales, aux opérations des référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires.

Le ministre a souligné à cet égard, que les deux projets de loi ont été élaborés en concertation avec les instances politiques et suite à un dialogue fructueux et un débat constructif, qui ont permis un compromis entre tous les acteurs politiques sur les mesures proposées, ajoutant que les deux projets de loi fixent les mesures juridiques nécessaires pour préparer les prochains scrutins, notamment les élections législatives, des membres des conseils territoriaux et des membres des Chambres professionnelles.

Par ailleurs, la Chambre des représentants a également adopté à la majorité le projet de loi n°10.21 modifiant et complétant la loi 57.11 relative aux listes électorales générales, aux opérations de référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires.

A cette occasion, Abdelouafi Lafit a expliqué que ce projet de loi vise essentiellement la modification des dispositions actuelles afin de mettre en place un cadre juridique fixe et permanent déterminant les modalités d'actualisation du corps électoral à l'occasion de chaque échéance électorale, générale ou partielle relative aux élections communales, régionales ou législatives.

Le projet de loi prévoit des dispositions ayant trait, d'un côté, à la procédure de révision restreinte des listes électorales à la veille des élections partielles communales, régionales ou législatives, et de l'autre côté, la procédure qui détermine en détail les modalités de révision exceptionnelle des listes électorales générales qui doivent être organisées en préparation aux élections générales des membres des Conseils communaux ou régionaux ou de la Chambre des représentants.

Pour ce faire, et en fonction de la nature des échéances (générales ou partielles), le projet de loi détermine les délais et les modalités appliqués pour l'actualisation du corps électoral, y compris les délais fixés pour le dépôt des nouvelles demandes d'inscription, les demandes de transfert d'inscription et les réunions des comités administratifs, le dépôt des tableaux rectificatifs, la communication des décisions des commissions aux personnes concernées, le délai fixé pour le dépôt des recours et des décisions à leur sujet, en plus de la date de finalisation définitive des listes électorales.

Il convient de rappeler que la Chambre a approuvé à la majorité, mardi en séance plénière, le projet de loi organique n° 08.21 modifiant et complétant la loi organique n° 02.12 relative à la nomination aux postes supérieurs, conformément aux dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Vers la création d'une Faculté des sciences appliquées à Chichaoua



Le Conseil régional de Marrakech-Safi a approuvé, lundi, lors de sa session ordinaire au titre du mois de mars, une convention de partenariat portant sur la création d'une Faculté de sciences appliquées au niveau de la province de Chichaoua.

Signée entre le Conseil de la région Marrakech-Safi, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Conseil provincial de Chichaoua et l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, cette convention vise à élargir l'offre d'enseigne-

ment supérieur dans la province, à travers la création de structures et filières universitaires au profit des étudiants de cette partie du territoire national.

En vertu de cette convention, le Conseil régional de Marrakech-Safi contribuera à hauteur de 30 millions de DH à la réalisation de ce projet, qui est de nature à rendre plus accessibles les études supérieures aux étudiants issus de cette province et à répondre à leurs besoins en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Cette session à laquelle ont pris part no-

tamment le président du Conseil régional, ainsi que le wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, a été marquée par l'approbation de plusieurs conventions de partenariat à caractère socio-économique, culturel et éducatif.

Lors de cette session, plusieurs exposés ont été présentés portant, entre autres, sur le schéma régional d'aménagement du territoire, la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus dans la région Marrakech-Safi, ainsi que sur le programme de formation annuel de la Maison de l'élu.

Une association d'amitié maroco- israélienne voit le jour aux Etats-Unis

Une Association d'amitié maroco- israélienne (MIFA) a vu le jour récemment aux Etats-Unis, dans le but de renforcer les relations entre les deux pays. Basée à Athens, en Géorgie (sud-est), la MIFA a pour mission de promouvoir une "compréhension mutuelle de l'histoire, de la culture et de la société contemporaine du Maroc et d'Israël", dans la foulée du rétablissement des liens diplomatiques entre les deux parties, selon un communiqué de ses fondateurs.

L'association veut "rappeler les faits historiques qui ont distingué le Maroc comme un pionnier dans la consolidation des valeurs de paix et de tolérance et de lutte contre l'antisémitisme", soulignent-ils, ajoutant que l'association adhère également à l'esprit de la Constitution marocaine de 2011 qui consacre la place essentielle du judaïsme dans la pluralité culturelle du Royaume. Cette organisation vise notamment à mettre en avant l'histoire et la culture judéo-marocaines et à faciliter les échanges entre le Royaume et Israël pour promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de la médecine, l'énergie renouvelable, la préservation de l'environnement, l'histoire et la culture, etc. Le rabbin Gad Bouskila, membre du Centre juif marocain Netivot Israel Congregation à Brooklyn (New York), est le président honoraire de MIFA, alors que la présidence effective est assurée par Mustapha Ezzghani.

Elle compte aussi parmi ses membres le fondateur de l'Institut de préservation de l'héritage séfaraï (Sephardic Legacy Series) Allen Azoulay (vice-président), et le président de la communauté juive à Marrakech et Essaouira, Jacky Kadock (secrétaire).

"Vision de la jeunesse pour le Maroc post-Covid-19", un ouvrage du gouvernement parallèle des jeunes

Le gouvernement parallèle des jeunes (GPJ) vient de publier un nouvel ouvrage collectif intitulé "Vision de la jeunesse pour le Maroc post-Covid-19".

Cet ouvrage de 187 pages, qui a été supervisé par un comité scientifique présidé par le professeur universitaire et ancien ministre Abdeslam Seddiki, est composé de 17 articles scientifiques en langues arabe et française, selon une fiche technique du livre dont copie est parvenue mardi à la MAP.

La publication constitue une plateforme élaborée par des jeunes dans le but de développer des plaidoiries à travers un traitement scientifique des importants défis scientifiques et socio-économiques qui ont émergé dans un contexte pandémique marqué par les transformations dues à la Covid-19, et ce par le biais d'une panoplie de contributions scientifiques qui permettraient aux différents acteurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques d'être informés des préoccupations des jeunes et leurs représentations sur différentes questions liées

à la chose publique dans sa relation avec la crise sanitaire, précise le document.

Ce livre collectif tente de répondre aux problématiques qui se recourent et se chevauchent et qui ont été soulevées pendant cette crise sanitaire. Il se veut aussi l'occasion d'examiner les approches de réformes possibles de l'administration publique, tout en s'arrêtant sur l'interaction du gouvernement pendant la crise et la place de la digitalisation post-Covid-19, en plus de ses répercussions économiques.

L'ouvrage dresse, en outre, des solutions à même de surmonter les dysfonctionnements auxquels le Royaume a été confronté dans le contexte pandémique, s'attardant sur les perspectives du modèle de développement escompté et sa capacité à apporter des réponses politiques et socio-économiques et à combler les défaillances structurelles.

Cette publication collective est le fruit de plusieurs contributions de jeunes chercheurs et de spécialistes dans divers domaines, sous la supervision d'un comité scientifique qui a veillé sur la sélection des sujets et des articles proposés.



Omar Zniber, ambassadeur du Royaume à Genève

Les allégations mensongères de l'Algérie, une tentative désespérée pour contrer la dynamique internationale d'appui à notre intégrité territoriale

D'établi par les succès diplomatiques du Maroc sur la scène internationale, un groupuscule de pays hostiles s'est livré, comme à l'accoutumée, à l'instigation de l'Algérie, à des allégations mensongères, lors de la 46^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, dans une tentative désespérée de camoufler leur désarroi et contrer vainement la dynamique internationale d'appui à l'intégrité territoriale du Maroc, a souligné mardi l'ambassadeur du Royaume à Genève, Omar Zniber.

"Ce n'est rien de plus qu'une vaine tentative visant à cibler la dynamique positive que connaît la question du Sahara marocain à la suite de l'élan international soutenant formellement et officiellement l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et reconnaissant, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, l'initiative d'autonomie comme une solution crédible et sérieuse" à ce différend régional, a souligné Omar Zniber qui s'exprimait dans le cadre de la 46^{ème} session du CDH.

L'ambassadeur a mis à nu, dans ces sens, les allégations du groupuscule hostile sur la situation dans les provinces du Sud, mettant en exergue le climat de quiétude et de stabilité politique régnant dans ces régions du Maroc, "une situation renforcée par une société civile engagée et des élec-



tions transparentes", a-t-il relevé.

Les populations des provinces sahariennes sont représentées par des élus en tant que leur porte-voix légitime dans le processus politique des tables rondes et également dans le Comité des 24 de

l'ONU (C24), a-t-il poursuivi, notant que le Polisario, en tant que groupe séparatiste, ne peut en aucun cas être considéré comme un représentant des populations du Sahara marocain.

L'ambassadeur est revenu par ailleurs sur l'intervention du Maroc pour libérer le point de passage d'El Guerguarat, rappelant que les milices des séparatistes avaient bloqué la route aux frontières entre le Royaume et la Mauritanie, en violation du droit international, et malgré les multiples appels du Secrétaire général de l'ONU les sommant de quitter la zone tampon.

Le Maroc est intervenu pour rétablir la situation en libérant cette voie vitale sous la supervision de la MINURSO, sans faire de victimes, a-t-il expliqué. "Depuis lors, les milices séparatistes soutenues par les médias officiels algériens revendiquent des victoires imaginaires, en recourant à des vidéos montées de toutes pièces et provenant de divers terrains de guerre loin de nos provinces du Sud", a souligné l'ambassadeur.

Diffuser de fausses informations par la propagande démontre non seulement un manque de respect envers la communauté internationale, mais en même temps vise à saper les efforts pacifiques et sereins que déploie le Maroc pour mettre fin à ce différend artificiel, a affirmé Omar Zniber, mettant en avant le large soutien international aux efforts du Royaume et à l'initiative d'autonomie.

"Par ces actions, le mouvement séparatiste et ses mentors apportent une preuve claire de leur attitude belliqueuse", a indiqué l'ambassadeur, rappelant que le Maroc a réitéré son attachement au plein respect de ses engagements internationaux.

Il a fait remarquer, à cet égard, que plusieurs pays à travers le monde ont exprimé dans des déclarations officielles leur appui

à l'action du Maroc pour la restauration de la libre circulation civile et commerciale à El Guerguarat, contrairement à l'Algérie qui a soutenu ce blocage.

D'autre part, l'ambassadeur a mis en exergue l'essor extraordinaire que connaissent les provinces du Sud sur tous les plans, économique, social et culturel, ainsi que les progrès réalisés dans cette partie du Royaume, en matière de mise en place d'infrastructures de rang mondial, dont des universités, des hôpitaux, des autoroutes, des aéroports internationaux et des centrales d'énergie renouvelable, entre autres.

Le développement économique de cette région profite non seulement à la population locale, mais constitue également une opportunité pour instaurer un hub de connectivité au niveau continental, a-t-il dit.

Dans le domaine de la gestion de la situation liée à la pandémie du nouveau coronavirus, il a indiqué que le Maroc a prouvé sa solidarité en ces temps difficiles avec des dizaines de pays, notamment avec les pays frères africains.

De plus, et contrairement aux mensonges de l'Algérie et des séparatistes, et de la propagande du groupuscule hostile isolé, tous les Marocains, y compris ceux des provinces du Sud, ont bénéficié de forts appuis à travers la campagne de vaccination anti-Covid, classant actuellement le Maroc parmi les pays qui ont déjà enregistré des records exceptionnels au niveau international.

Il a tenu à réaffirmer l'engagement du Maroc, à l'instar de la grande majorité des délégations présentes, à maintenir un environnement constructif au sein de ce Conseil, qui n'est pas le lieu approprié pour afficher les divergences et les hostilités sur des questions politiques en dehors du mandat du Conseil.



Assemblée Générale Ordinaire

Les adhérents de l'Association Maroc Solidaire (AMS), à jour de leurs Cotisations, sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, qui sera tenue :

Le Dimanche 21 Mars 2021 à 11h00.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'Assemblée Générale se tiendra en mode hybride :

- En présentiel, dans la limite de vingt (20) participants, à l'hôtel Ibis Central Park à Mohammedia.
- Les 20 premiers membres qui exprimeront la demande par mail à Madame Saadia Aadi, Présidente de l'AMS (saadia.aadi303@gmail.com) seront retenus pour participer à l'Assemblée Générale en mode présentiel.
- A distance, (le lien sera communiqué aux adhérents le 18 Mars 2021).

Ordre du jour :

- 11h00 : Présentation du Rapport Moral et Financier 2020
- 11h40 : Discussion et vote d'approbation des rapports moral et financier
- 12h00 : Election des membres du Bureau de l'AMS.
- 12h30 : Présentation et approbation du budget des cotisations pour l'exercice 2021

Candidatures à l'élection des membres du bureau :

- Les candidatures par liste de 15 membres doivent parvenir à la Présidente de l'AMS (saadia.aadi303@gmail.com) au plus tard le 15 Mars 2021.
- Les candidats doivent être des membres de l'AMS à jour de leurs cotisations.
- Les listes des candidatures seront communiquées aux adhérents le 17 Mars 2021.
- Est élue la Liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix présentes ou représentées.

La tête de liste retenue sera le Président de l'Association.

Le Bureau de l'AMS

Karim Medrek, ambassadeur du Maroc en Australie

Le soutien croissant à la marocanité du Sahara consacre la prééminence du Plan d'autonomie



Les relations entre le Maroc et l'Australie "connaissent actuellement une excellente dynamique", a souligné l'ambassadeur du Maroc en Australie, Karim Medrek.

Le diplomate a exprimé, dans une interview accordée au site d'information australien Vibe Media, sa conviction quant au développement croissant de ces relations dans les années à venir, étant donné que les deux pays amis partagent, malgré la distance géographique, la même position sur diverses questions régionales et internationales.

L'année 2021 marque le 45^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Australie. "Cet anniversaire est l'occasion de réfléchir à l'évolution de ces relations et à la manière de rapprocher nos deux pays amis car ces relations connaissent actuellement une excellente dynamique, marquée par une volonté commune de favoriser le rapprochement et de saisir les opportunités de coopération existantes, notamment dans le domaine économique", a indiqué Karim Medrek.

L'ouverture de l'ambassade d'Australie au Maroc en 2017 constitue un

signe concret de l'intérêt manifesté par les autorités australiennes au renforcement de la coopération avec le Royaume, a-t-il ajouté. "Nous avons un dialogue politique dynamique avec les autorités australiennes, basé principalement sur la coopération multilatérale et les questions mondiales telles que la paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme", a noté le diplomate.

Au sujet de la coopération économique, Karim Medrek a souligné que le Maroc et l'Australie souhaitent renforcer davantage leurs échanges économiques en raison du rôle de leadership joué par les deux pays dans leurs régions respectives et de l'abondance des opportunités d'investissement dans de nombreux secteurs.

Concernant le rétablissement des relations avec Israël, le diplomate a souligné qu'il n'y a pas de changement dans l'attachement permanent et soutenu du Maroc à la juste cause palestinienne et sa détermination à continuer de contribuer efficacement et de manière constructive à une paix durable au Moyen-Orient.

"Sa Majesté le Roi avait réitéré la position constante du Royaume du Maroc, à travers un appel téléphonique

avec le président palestinien, Mahmoud Abbas en faveur de la question palestinienne, basée sur la solution à deux États, comme convenu au niveau international, ainsi que son attachement aux négociations entre les parties palestinienne et israélienne comme seul moyen de parvenir à un règlement final, durable et global de ce conflit," a-t-il indiqué.

L'ambassadeur a mis en avant le fort attachement des juifs marocains à leur pays d'origine qui est le résultat de l'ouverture et de la prééminence du dialogue religieux et de la tolérance au sein de la société marocaine.

Concernant la gestion par le Maroc de la pandémie de Covid-19, le diplomate a affirmé que la gestion des frontières était un facteur décisif pour limiter la propagation du virus, ajoutant que les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à cette pandémie, dont l'interdiction des rassemblements publics, la distanciation sociale et le port obligatoire des masques, ont été appliquées très tôt.

Il a également rappelé que SM le Roi a lancé en mars 2020 un Fonds national de solidarité qui a permis au gouvernement de financer la mise à niveau

des dispositifs médicaux, soutenir l'économie nationale, préserver les emplois et atténuer l'impact social de la pandémie.

"Un solide plan de relance a également été mis en place pour aider à atteindre les taux de croissance économique et relancer l'économie nationale", a-t-il ajouté.

Karim Medrek a également salué la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté marocaine sur la région du Sahara, ajoutant que la proclamation américaine exprimée par un décret présidentiel s'inscrit dans le contexte d'un soutien croissant à la marocanité du Sahara, qui consacre la prééminence de l'Initiative marocaine d'autonomie comme la seule solution viable pour mettre fin à ce conflit artificiel.

En outre, la décision des Etats-Unis d'Amérique d'ouvrir un consulat dans la ville de Dakhla intervient à un moment où les pays de la communauté internationale ont ouvert plusieurs représentations diplomatiques au Sahara marocain tout au long de l'année dernière, confirmant cette tendance de reconnaissance de la pleine souveraineté du Royaume sur son territoire, a poursuivi l'ambassadeur.

Des personnalités canadiennes appellent Joe Biden à appuyer la décision américaine reconnaissant la marocanité du Sahara



Plusieurs personnalités canadiennes ont appelé le président américain, Joe Biden, à appuyer la décision de son pays reconnaissant la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara et à œuvrer pour mettre fin aux conditions infernales des Marocains séquestrés dans les camps de Tindouf, souligne le Think tank Polisens à Ottawa.

«La décision de reconnaître la souveraineté du Maroc sur ses provinces sahariennes prise par votre grande nation est une autre onde gravitationnelle qui résonnera pendant des millénaires», indique le Think tank dans une lettre adressée au président américain et signée par des personnalités politiques et acteurs de la société civile au Canada.

Les signataires assurent que cette reconnaissance est l'aboutissement non pas de quelques années, ou de quelques décennies, mais de 300 ans qui ont rendu naturel un tel acte de juste amitié.

«Le conflit artificiel autour des provinces marocaines du Sahara a trop duré et a porté atteinte à la liberté et à la dignité humaine de milliers de Marocains séquestrés dans les camps de la honte à Tindouf sur le territoire algérien», ont-ils ajouté, notant l'urgence de mettre un terme à cette épreuve humanitaire.

«Au nom des valeurs de votre grande nation et au nom de l'amitié durable entre les Etats-Unis et le Maroc, nous

vous invitons à exercer votre influence pour mettre fin aux conditions infernales dans lesquelles vivent les Sahraouis marocains sur le territoire algérien», ont plaidé les signataires de la lettre.

La revendication du Maroc, ont-ils assuré, n'est pas seulement une revendication de souveraineté, mais une question de légitimité historique, géographique, politique, religieuse et civilisationnelle, les preuves en sont nombreuses et ne peuvent être inversées par des allégations fallacieuses et indéfendables.

A cet égard, ils ont rappelé que plus de 160 pays ne reconnaissent pas le Polisario. En plus, la décision de la Cour internationale d'octobre 1975 a conclu que des liens ont toujours existé entre le Royaume et ses territoires du Sud, le Sahara marocain.

En outre, ont-ils fait savoir, la proposition d'autonomie que le Royaume a présentée en 2007 est largement applaudie par l'ensemble des résolutions onusiennes qui la qualifient de crédible et sérieuse.

«Si la résolution du conflit est dans l'impasse, c'est parce que l'Algérie s'y oppose en retenant les Marocains en otage dans des camps sur son territoire et en refusant d'assumer sa responsabilité dans le conflit qu'elle a créé», ont affirmé les signataires.

Ils ont déploré le fait que le sort des Marocains séquestrés a été ignoré, car «ils ne représentent qu'une simple fraction dans les sinistres calculs de ceux qui profitent du statu quo, l'Algérie».

Ce même pays, ont-ils ajouté, qui est responsable de cet état de limbes, n'a pas permis à l'ONU de procéder à un recensement des Marocains séquestrés sur son territoire de peur qu'elle ne découvre la vérité, à savoir que ces camps sont infestés par des terroristes.

Le Maroc, a poursuivi Polisens, a appelé à plusieurs reprises à laisser ces Marocains décider en leur donnant le choix de rejoindre leur mère patrie et en leur permettant d'accéder au territoire marocain, un appel qui a toujours été rejeté par l'Algérie.

La région est soumise à d'immenses menaces sécuritaires, le Polisario ayant été pointé du doigt pour ses liens avec des groupes terroristes dans la région subsaharienne, a-t-il prévenu, assurant qu'«il est désormais clair que le Polisario n'est pas une entité représentant une cause, mais plutôt un outil cyniquement utilisé par Alger».

Entre-temps, le Maroc a veillé à ce que la population du Sahara marocain soit dûment représentée et a mis en place les organes nécessaires à cette fin, dont la Commission régionale du Conseil national des droits de l'Homme qui s'acquitte de ses respon-

sabilités en toute liberté, tout en veillant à ce que la population de la région du Sud bénéficie pleinement de ses ressources.

Les auteurs de la lettre ont en outre indiqué que l'application par les Etats-Unis de la loi de 2008 sur la prévention des enfants-soldats est un outil indispensable pour s'enquérir du sort des 8.000 enfants-soldats sahraouis enlevés et déportés à Cuba depuis 1982 pour endoctrinement idéologique et entraînement militaire, alors que leurs parents sont toujours victimes de chantage et de torture. Malheureusement, ces enfants soldats rejoignent aujourd'hui les groupes extrémistes au Sahara.

La lettre a été signée par Jacques Saada, président de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec, Avraham Elarar, président de la Fédération Sépharade du Canada, Katherine Tokes, PDG de Tokes Consulting Montréal, Simon Keylassi, président de la communauté juive marocaine de Toronto, Faouzi Metouilli, président de l'Association marocaine de Toronto, Abdelghani Dades, président de l'Association Mémoires et Dialogue/Montréal, Abdessamad Afsi, président de l'Association de la Maison du Maroc à Vancouver, Abdeladim Sabr, président de la Société marocaine de l'Alberta et Abdelkader Filali, PDG et fondateur de Polisens Ottawa.

Le Polisario magistralement débouté par le tribunal de l'UE

Une entité qui n'a aucun statut juridique, ni aucune qualité d'agir ou de parler au nom des populations sahraouies



L'Europe défend la légitimité et la légalité de ses accords avec le Maroc qui ont tous été renégociés à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne

Le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne (UE) dans les domaines agricole et de la pêche vit au gré de procès à répétition intentés par une entité qui n'a aucun statut juridique, ni aucune qualité d'agir ou de parler au nom des populations sahraouies.

Cette vérité a éclaté au grand jour à l'ouverture, mardi, d'une audience devant la 9^{ème} Chambre du tribunal de l'UE (CJUE) au Luxembourg, pour examiner la recevabilité d'un recours intenté par le Polisario contre la décision du Conseil de l'UE ayant modifié l'accord agricole Maroc-UE pour étendre les préférences tarifaires aux produits originaires des provinces du Sud du Royaume.

Le Maroc, rappelons-le, n'est pas partie prenante de cette affaire mais victime d'une guérilla juridique orchestrée par l'Algérie et le Polisario visant ses accords commerciaux avec l'Europe.

Dans leurs plaidoiries, les avocats de l'Union européenne (Conseil et Commission) soutenus par ceux du gouvernement français et de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER) ont d'emblée ôté au Polisario toute capacité juridique et toute qualité de personne morale pour ester en justice devant les juridictions de l'UE.

S'appuyant sur la jurisprudence

même de la Cour européenne, ils ont estimé que les précédents arrêts ont tranché cette question en précisant que le Polisario n'était pas apte, au regard du droit européen et du droit international, de contester devant la justice des traités dûment conclus par l'Union européenne avec ses différents partenaires.

Les avocats ont expliqué que le fait que le Polisario prenne part à des pourparlers sous l'égide de l'ONU dans le cadre du processus politique de règlement du conflit du Sahara, ne lui confère aucune qualité, ni de personnalité juridique internationale.

Faisant remarquer que toute l'argumentation du Polisario repose sur un postulat erroné, les avocats de l'UE ont précisé que ce dernier n'est pas non plus le représentant des populations sahraouies comme il le prétend et n'est donc concerné ni de près ni de loin par ces accords.

Ils ont, par ailleurs, défendu, chiffres et arguments solides à l'appui, le bénéfice que les populations des provinces du Sud tirent de l'accord agricole Maroc-UE et son impact en termes de développement local et d'emploi dans la région.

Dans son rapport d'évaluation de l'accord agricole rendu public en décembre dernier, la Commission européenne avait relevé le caractère hautement bénéfique de cet accord sur

les populations de la région.

Cette évaluation positive de l'accord, dont l'ambition est d'accompagner le développement socioéconomique des provinces du Sud dans le cadre d'une approche partenariale intégrée et durable, est venue apporter un démenti cinglant aux allégations mensongères des séparatistes sur le prétendu «pillage» des ressources naturelles.

Le Maroc et l'Union européenne, rappelle-t-on, avaient conclu, en 2019, cet accord sous forme d'échange de lettres pour élargir les préférences tarifaires aux produits originaires des provinces sahariennes du Royaume.

Les deux parties avaient également procédé au renouvellement de l'accord de pêche dont l'étendue territoriale englobe le Sahara marocain.

Aujourd'hui, le Polisario se présente une nouvelle fois devant la justice européenne pour introduire deux recours en annulation de ces accords.

Les premiers actes de cette guérilla avaient commencé en 2015 lorsque la Cour de justice de l'UE avait examiné un recours en annulation de l'accord agricole avec le Maroc intenté par le Polisario.

Le Maroc avait à l'époque marqué une pause dans ses relations avec l'UE réclamant une immunisation de ses accords contre l'instrumentalisation des séparatistes.

Dans une récente interview à un média européen, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a appelé l'Europe à faire face sérieusement à cette guérilla juridique qui vise ses accords commerciaux avec le Maroc.

«Si l'Europe croit au partenariat entre le Maroc et l'UE, elle doit être consciente que ce partenariat a des ennemis. C'est à l'Europe de réagir à ce harcèlement judiciaire», a-t-il affirmé.

Au regard de la dynamique que connaît la question du Sahara marocain aujourd'hui, la justice européenne est appelée à contrer de manière ferme et définitive cette «spirale infernale sans fin» qui met en péril la sécurité juridique des traités de l'Union européenne.

Répondant à une question de la MAP sur ces procès à répétition, le porte-parole de l'UE Peter Stano a affirmé, mardi, que «l'Europe défendra la légitimité et la légalité de ces accords qui ont tous été renégociés à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne». Wait and see !



Vaccins pour tous en vue aux Etats-Unis

Décès records au Brésil



Les Etats-Unis auront suffisamment de vaccins anti-Covid-19 pour tous les adultes du pays dès "fin mai", a promis le président Joe Biden, tandis que le Brésil a enregistré un nombre record de décès et voit ses contaminations flamber, notamment suite aux célébrations du Carnaval.

"Nous sommes partis pour avoir suffisamment de vaccins disponibles pour tous les adultes en Amérique d'ici la fin du mois de mai", a déclaré M. Biden, qui avait évoqué il y a trois semaines une échéance à fin juillet.

Il a salué un "progrès important", mais cela ne signifie pas que tous les adultes américains seront vaccinés à cette date. "Nous avons besoin de gens qui fassent les injections dans les bras des gens, dans des millions de bras américains", a-t-il ajouté.

Cette bonne nouvelle a coïncidé avec l'annonce, par le gouverneur républicain du Texas Greg Abbott, de la fin du port du masque obligatoire et de la réouverture des commerces à partir du 10 mars. "Il est maintenant temps d'ouvrir le Texas à 100%", a-t-il lancé lors d'une visite dans un restaurant.

Les Etats-Unis, pays le plus endeuillé par la pandémie avec plus de 516.000 morts, ont déjà administré 78 millions de doses à 15% de leur population.

M. Biden a fait son annonce lors d'une brève allocution durant laquelle il a

confirmé un accord entre les géants pharmaceutiques Merck et Johnson & Johnson pour augmenter la production du vaccin de ce dernier.

"C'est le genre de collaboration entre entreprises que nous avons vu durant la Seconde Guerre mondiale", a-t-il souligné, précisant que les centres de production des vaccins de Johnson & Johnson opéreraient désormais "24 heures sur 24 et sept jours sur sept".

Le vaccin de Johnson & Johnson a obtenu une autorisation d'utilisation en urgence dans le pays en fin de semaine dernière, pour les adultes à partir de 18 ans. Il présente deux avantages conséquents en matière logistique: il ne s'administre qu'en une seule dose et peut être stocké à des températures de réfrigérateur.

Un tel vent d'optimisme n'est pas de mise au Brésil, où l'épidémie a fait un nombre record de 1.641 morts au cours des dernières 24 heures, et où les contaminations connaissent une nouvelle phase d'accélération. Au cours des sept derniers jours, la moyenne des décès quotidiens s'est élevée à 1.262. Jusqu'à février, cette moyenne n'avait jamais dépassé la barre de 1.100 morts quotidiens.

Selon les experts, le rebond actuel de l'épidémie est lié aux festivités de la fin de l'année 2020 et aux célébrations du Carnaval, même si de nombreux Etats avaient interdit les rassemblements.

Parallèlement, la campagne de vaccination lancée mi-janvier a dû être interrompue dans plusieurs régions par manque de doses. "Si nous ne collaborons pas avec les autorités et que les autorités ne collaborent pas avec nous, nous ne parviendrons pas à contrôler la maladie", a estimé le pneumologue et scientifique Margareth Dalcolmo, de la Fondation Fiocruz, liée au ministère de la Santé.

Toujours au Brésil, la légende du football brésilien et mondial Pelé, âgée de 80 ans, a été vaccinée. "Aujourd'hui a été un jour inoubliable. J'ai été vacciné !", a-t-il écrit sur Instagram.

Le continent africain poursuit également ses efforts de vaccination, financés par le dispositif Covax créé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au bénéfice des pays les plus démunis.

Nigeria, Kenya, Angola et République démocratique du Congo (RDC) ont à leur tour reçu mardi en Afrique leurs premières doses de vaccins contre le Covid-19.

Le Ghana avait été, le 24 février, le premier pays à recevoir des vaccins financés par le dispositif Covax, suivi par la Côte d'Ivoire deux jours plus tard. Environ 30.000 doses gratuites de vaccins financés par Covax étaient aussi attendues mardi soir en Gambie. "C'est un grand jour pour le Nigeria", a estimé mardi le directeur de l'agence nationale en charge des programmes d'immunisation, le Dr Faisal

Shuaib. "Il restera un travail énorme pour protéger la population du Covid-19", a-t-il ajouté.

Le Pakistan, le Nigeria, l'Indonésie et le Bangladesh recevront chacun plus de 10 millions de doses de vaccins contre le Covid gratuits d'ici à juin, selon les derniers chiffres mis à jour du système Covax, publiés mardi.

L'Agence européenne des médicaments a par ailleurs annoncé qu'elle se réunirait le 11 mars pour déterminer si elle autorise le déploiement du vaccin Johnson & Johnson au sein de l'Union européenne.

Au Portugal, le confinement sanitaire imposé depuis la mi-janvier doit rester de rigueur sous peine de rechute, a prévenu mardi le Premier ministre Antonio Costa.

"L'idée selon laquelle les tragédies ne se répètent pas est fautive. Les tragédies se répètent quand les êtres humains reproduisent les erreurs qui ont provoqué ces tragédies", a-t-il déclaré.

La France a de son côté élargi l'éligibilité à la vaccination à 2,5 millions de personnes supplémentaires mais a dû reconnaître que le vaccin AstraZeneca ne fait pas recette: seules 25% des doses reçues ont été utilisées, selon le ministère de la Santé.

En Australie, le gouvernement a annoncé l'extension d'au moins trois mois de la fermeture de ses frontières internationales, déjà en vigueur depuis un an.

Dix roquettes sur une base abritant des Américains en Irak deux jours avant la visite du pape

Au moins dix roquettes se sont abattues tôt mercredi sur une base abritant des soldats américains dans l'ouest de l'Irak, deux jours avant une visite historique du pape François dans le pays.

Cette nouvelle attaque, déjà précédée de plusieurs avec le même mode opératoire ces deux dernières semaines, vient rappeler à quel point la première visite d'un souverain pontife en Irak est un casse-tête logistique.

En plus des restrictions sanitaires prises pour tenter d'endiguer une deuxième vague inquiétante de Covid-19 dans le pays, les tensions entre les deux puissances agissantes en Irak, l'Irak et les Etats-Unis, sont un obstacle supplémentaire au bon déroulé du programme papal.

Sur les dix roquettes tirées sur la base aérienne irakienne d'Ain al-Assad, plusieurs se sont abattues à l'intérieur même de la section où sont stationnés des soldats américains de la coalition internationale antijihadistes, ont précisé des sources de sécurité irakienne et occidentale. "Les forces de sécurité irakiennes mènent l'enquête", a précisé sur Twitter le colonel Wayne Marotto, porte-parole

américain de la coalition, alors que Washington pointe régulièrement du doigt les factions armées pro-Irak pour ces attaques, qui se sont multipliées ces dernières semaines.

La source de sécurité irakienne a précisé que les projectiles avaient été tirés depuis un village proche d'Ain al-Assad.

Le commandement militaire irakien a précisé que les dix roquettes tirées étaient de type "Grad". Plus précisément de type "Arash", ont détaillé à l'AFP des sources de sécurité occidentales, de fabrication iranienne et plus imposantes que les roquettes utilisées jusque récemment.

Ennemis jurés, la République islamique d'Irak et les Etats-Unis ont tous deux une présence ou des alliés en Irak. Les Etats-Unis, à la tête de la coalition combattant le groupe Etat islamique (EI), y déploient quelque 2.500 militaires et l'Irak a entre autres le soutien du Hachd al-Chaabi, une puissante coalition de paramilitaires intégrée à l'Etat irakien composée principalement de factions armées financées et armées par l'Irak.

Si l'Irak a connu un calme relatif à l'automne avec l'annonce d'une trêve des pro-Irak



face aux menaces des Etats-Unis de retirer purement et simplement tous leurs soldats et diplomates du pays, une escalade a récemment débuté.

En février, des roquettes sont tombées près de l'ambassade américaine à Bagdad, puis d'autres ont visé la base aérienne irakienne de Balad, plus au nord, blessant un employé irakien d'une entreprise américaine chargée de la maintenance de F-16.

Des roquettes ont également touché une base militaire abritant la coalition à l'aéroport d'Erbil, la capitale du Kurdistan irakien, longtemps vu comme un havre de paix dans un Moyen-Orient déchiré par les guerres. Deux personnes ont péri, dont un entrepreneur civil étranger travaillant avec la coalition.

Le pape François est attendu vendredi à Bagdad et dimanche à Erbil où il doit

célébrer une messe dans un stade qui sera rempli de fidèles.

Du fait de la stabilité sécuritaire précaire dans le pays et de la pandémie mondiale de Covid-19, le souverain pontife argentin sera privé des bains de foule qu'il affectionne habituellement.

En outre, pour parer au pire, un confinement national sera décrété durant toute la visite papale, du vendredi 5 au lundi 8 mars.

Biden retire une nomination à son cabinet face à l'opposition du Sénat



Joe Biden a annoncé mardi le retrait de la candidature de Neera Tanden pour diriger le budget à la Maison Blanche face à l'opposition de sénateurs-clés, premier revers pour le nou-

veau président démocrate qui dispose d'une très courte majorité au Congrès. "J'ai accepté la demande de Neera Tanden de retirer" sa candidature, a-t-il déclaré dans un communiqué.

Des sénateurs républicains mais aussi un démocrate s'étaient ouvertement déclarés contre son arrivée au poste de directrice du Bureau de la gestion et du budget à la Maison Blanche (OMB), un service très puissant, notamment chargé de développer le budget voulu par le président.

Depuis l'annonce de sa nomination, Neera Tanden était la cible d'un feu croisé de critiques: les républicains se disaient outrés par d'anciens commentaires visant notamment des sénateurs, tandis que des progressistes proches de Bernie Sanders la jugeaient trop centriste.

Au final, c'est un sénateur démocrate plus conservateur, Joe Manchin, qui a en grande partie condamné ses chances en annonçant, fin février, qu'il ne voterait pas pour elle.

Le sénateur de la Virginie-Occidentale estimait que ses déclarations "ouvertement politiques" auraient un "impact toxique" sur les relations entre le Congrès et la Maison Blanche.

Les démocrates disposent d'une très courte majorité à la chambre haute, avec

50 sénateurs contre 50 républicains. En cas d'égalité, la vice-présidente Kamala Harris dispose d'une voix pour départager le vote.

Les nominations présidentielles ont besoin de 51 voix pour être approuvées par le Sénat. Toute défection démocrate doit donc être compensée par un vote républicain.

La Maison Blanche a dès lors intensément courtisé une poignée de sénateurs, dont la républicaine modérée Lisa Murkowski qui ne s'était toujours pas prononcée mardi, tandis que le sénateur indépendant Bernie Sanders semblait plus que tiède sur cette nomination et qu'une démocrate modérée, Kyrsten Sinema, maintenait le mystère sur son vote. "J'apprécie à quel point vous et votre équipe à la Maison Blanche avez travaillé dur", a écrit Neera Tanden à Joe Biden, selon un communiqué. "Malheureusement, il semble désormais évident qu'il n'y a pas de voie pour obtenir une confirmation, et je ne veux pas que l'examen de ma nomination soit une distraction face à vos autres priorités", a-t-elle ajouté en retirant sa candidature.

L'EI revendique l'assassinat de trois employées d'une chaîne de télévision afghane



Le groupe Etat Islamique (EI) a revendiqué l'assassinat par balles de trois employées d'une chaîne de télévision afghane à Jalalabad (est) mardi, moins de trois mois après le meurtre similaire d'une de ses présentatrices, a indiqué l'agence américaine SITE, spécialisée dans la surveillance des groupes jihadistes. "Cet après-midi, trois de nos collègues, des jeunes femmes âgées de 17 à 20 ans, ont été tuées par balles par des hommes armés dans la ville

de Jalalabad", a déclaré à l'AFP Zalmay Latifi, le directeur de la chaîne Enekaas TV.

L'EI a revendiqué ces assassinats dans un communiqué relayé par l'agence SITE mardi soir. "Les soldats du califat ont ciblé trois femmes journalistes travaillant pour l'un des médias loyaux au gouvernement afghan apostat", a déclaré le groupe jihadiste.

Kayhan Safi, chef du département de doublage à Enekaas TV, au sein duquel les trois vic-

times travaillaient, a précisé que les trois jeunes femmes, prénommées Shahnaz, Sadia et Mursal, ont été tuées alors qu'elles quittaient leur bureau pour rentrer chez elles à pied.

L'EI avait déjà revendiqué l'assassinat en décembre de Malalai Maiwand, une présentatrice de télévision et activiste travaillant pour Enekaas TV. Elle avait été tuée par balles avec son chauffeur à Jalalabad en se rendant à son bureau.

Le groupe jihadiste, bien

qu'affaibli ces dernières années, maintient une présence dans l'est du pays, et revendique parfois des attentats suicides et assassinats dans les grandes villes comme Kaboul.

Selon la police, cependant, un assaillant appartenant aux talibans a été arrêté. "Nous avons arrêté (un assaillant) alors qu'il tentait de s'échapper au volant d'un rickshaw. Son nom est Qari Basir et il a avoué avoir mené l'attaque. Il est membre des talibans", a indiqué Juma Gul Hemat, le chef de la police du Nangarhar, province où l'assassinat des trois jeunes femmes a eu lieu. Un porte-parole des talibans a nié toute implication du groupe.

Zahir Adel, le porte-parole de l'hôpital du Nangarhar, a confirmé que les corps des trois employées avaient été amenés dans son établissement, ainsi que deux autres femmes qui ont été blessées. "Avec ces lâches attaques et en causant la terreur, les talibans ne peuvent pas faire taire les voix qui s'expriment avec force pour défendre la République et les réussites de ces deux dernières décennies", a réagi le président afghan, Ashraf Ghani.

Sept collaborateurs de médias ont été tués en 2020, selon le Comité pour la protection des journalistes afghans (AJSC). Un autre a également été assassiné au début 2021. "Ces assassinats ciblés doivent s'arrêter. Le gouvernement doit mener des enquêtes approfondies sur ces attaques contre des journalistes et membres des médias, et prendre toutes les mesures pour assurer (leur) sécurité", a estimé mardi l'AJSC.

Les assassinats ciblés de journalistes, juges, médecins, personnalités politiques ou religieuses et défenseurs des droits humains sont devenus de plus en plus fréquents ces derniers mois en Afghanistan.

De nombreux incidents ne sont pas revendiqués. Les talibans nient toute responsabilité dans les attentats ciblés mais le gouvernement afghan et les États-Unis continuent à leur en imputer la responsabilité.

Les violences n'ont fait qu'augmenter à travers le pays depuis quelques mois, malgré les pourparlers de paix en cours entre Kaboul et les talibans. Débutées en septembre à Doha, ces négociations sont pour l'instant au point mort.

Barrage sur le Nil : Egypte et Soudan proposent une médiation dirigée par la RDC

L'Egypte et le Soudan ont proposé mardi la formation d'une médiation quadripartite dirigée par la République démocratique du Congo pour relancer les négociations sur le barrage controversé construit par l'Ethiopie sur le Nil, selon le ministère égyptien des Affaires étrangères.

Lors d'une rencontre au Caire mardi, le ministre égyptien Sameh Shoukry et son homologue soudanaise Mariam al-Mahdi ont proposé "la formation d'un quartet international dirigé par la République démocratique du Congo", président en exercice de l'Union africaine (UA), "pour arbitrer les pourparlers".

Les deux pays ont confirmé leur "attachement" à la proposition soudanaise soutenue par l'Egypte "d'étoffer le mécanisme de négociation sous l'égide de l'UA", selon un communiqué du ministère égyptien.

Succédant au sud-africain Cyril Ramaphosa, le président congolais Félix Tshi-

sekedi a entamé en janvier un mandat d'un an à la présidence tournante de l'UA.

Le quartet comprendrait, outre l'Union africaine, "les Nations unies, l'Union européenne et les Etats-Unis", selon le communiqué.

Depuis près d'une décennie, le Soudan, l'Egypte et l'Ethiopie négocient sans succès les modalités de la gestion et du remplissage du réservoir du Grand barrage de la Renaissance (Gerd) qu'Addis Abeba construit sur le Nil bleu.

Lancé en 2011, celui-ci est amené à devenir la plus grande installation hydroélectrique d'Afrique.

Si l'Ethiopie estime que Gerd est essentiel à son développement économique et à son électrification, Khartoum et Le Caire --qui dépend à 97% du fleuve pour son approvisionnement en eau-- craignent que la digue ne restreigne leur accès à l'eau.

En juillet 2020, Addis Abeba avait annoncé avoir atteint son objectif de rem-



plissage du barrage pour la première année et a récemment affirmé qu'il continuerait sur sa lancée, qu'il y ait ou non un accord sur ce sujet de litige avec l'Egypte et le Soudan.

Une telle perspective représente une "menace directe pour la sécurité hy-

drique" des deux pays en aval, précisent les chefs de la diplomatie, selon le communiqué.

Le Nil, qui coule sur quelque 6.000 kilomètres, est une source d'approvisionnement en eau et en électricité essentielle pour une dizaine de pays d'Afrique de l'Est.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

TARABUSTE	GIGANTESQUE	PRÊTRE EXTRAIT CONCENTRÉ	PRONOM	VILLE DU MEXIQUE	BOTTELEUR FIASCO	SYMBOLE DE L'OR	TENUE VOISIN		
				MOYEN DÉTOURNÉ					
LÈCHEBOTTES									
VENUS AU MONDE			AVANT BARTHES	ARRIÈRE ÉVENTAIL		EN PREMIER			
		DRESSER				BISMUTH EXTRA- TERRESTRE			
CRACK	VILLE D'ITALIE				QUARTIER DE REIMS	SOIRÉE DANSANTE			
DEMANDE						LETTRES DE BILAL			
		PARTIE DU NÉANT RÊNE		FEMME AIMÉE ARTICLE		EN SIBÉRIE ÂGE			
CUBE	ANCIEN		CIEL			POSSESSIF ARTICLE ESPAGNOL EMBÊTE			
FIN DE VERBE			MORCEAU D'ADN PILE		ÉTEINT BIEN MAL DIT				
				LETTRES DE RUSSELL	EN BAS NOTE		RAPPORTE BEAUCOUP	EN SOLO	PORTE- PAROLE
SORTIE	LANCE					CAPITALE DE LA NORVÈGE			
BOUT DE VERRE						GAZ RARE			

Solution mots flechés d'hier

CONTRAVIANT	P	PROUS-SORRELL	ÉTUISE DU SIDH	INFORMÉE	N	BALAI VERBE AU PASSIF	A	QUOTE PART	BLÉ NOUMIN	L	ÉTALAGE DE LUXE
PERSEIENNE	P	E	R	S	I	E	N	N	E		ET
USINE	U	S	I	N	E	LE MAL AIMÉ	PARTI DE LANDRAC PIGE	C	U	I	R
OR	O	R	D	D	M	A	O				A
EPOUVANTAIL	E	P	O	U	V	A	N	T	A	I	L
CRACK	U	BIEN REPRESSÉ	L	E	G	S	RÉTRO SARAPE	P	A	R	A
AS	A	PÉRIODE BRUT	O	BÂTON	P	O	R	T	E	I	L
ENGONCE	E	N	G	O	N	C	E	INOCU PÉ	P	S	A
SURFACE	A	I	G	H	A	L	T	E			
SUPERFICIE	S	U	P	E	R	F	I	C	I	E	
RHÉBUS	R	H	E	U	S	LETTRES D'EGYPTE	B	MÉTAL FIN DE VERBE	O	R	
ETE	E	T	E								
NEES	N	E	E	S	PRINDES	L	E	G	E	R	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

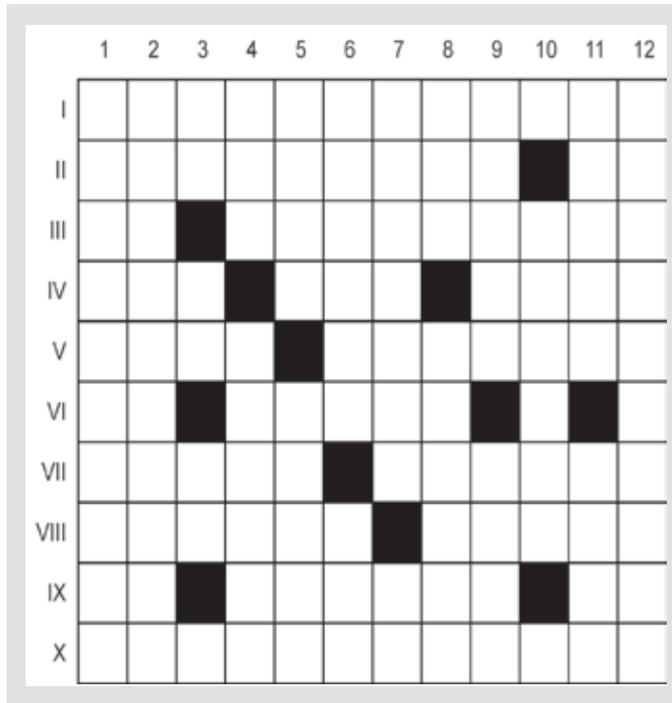
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- I. Ceux-là, ils vous casseraient votre image !
- II. Elle fait le joint. Bon à croquer.
- III. Introduction de pages. Donner dans l'urgence (s).
- IV. Montre les dents. Jus de fruit. Sauve des anglais.
- V. Fais de la place. Déchaînés.
- VI. A l'oeil. Utile pour qui veut percer.
- VII. Il rêvait d'une vie de spartiate. On s'en paie une tranche.
- VIII. Compris à Abou Ghraib. Gueule de bois.
- IX. Fin de groupe. Bourvil pour Madame Husson. Sorti en fin de semaine.
- X. Un gendarme, mais pas un gendarme mobile !

VERTICALEMENT

- 1. Travailler dans l'urgence.
- 2. Baissera les bras.
- 3. Précieuse conjonction. Vote à droite. Vote à gauche, en dépit du bon sens.
- 4. Ne convient pas. On l'aime piquante.
- 5. Font de la résistance. Quel succès avec sa cantatrice !
- 6. Joue la coupe. A droite toute !
- 7. Petits vols. Tout rouge.
- 8. Est-il si bête ? Ce ne sont pas vraiment des saintes.
- 9. Passe. Adverbe.
- 10. On est ravi d'y avoir les foies.
- 11. Il ne manque pas de classe. Porte plats.
- 12. Voir grand.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

9	4	1	6			2	7	
				1	7	4		9
	5			2			1	
4			5	2	8			
8								4
		6	4	9				1
	9		4			8		
1	8	5	7					
7	4			3	1	9	5	

Moyen

		5	6					
			1	7				4
		2		3	5			
	2	7					5	8
	9	4		8			2	1
8	1						4	9
		6		2	1			
7			5	9				
				4	6			

Difficile

		5	4					3
1		3	6		8			
				7		8		
3			4		1			
		6		2		9		
		2		9				7
		9		3				
			1		4	3		9
8					5	4		

Expert

			9	7			1	
				6				3
8	9				3	2		
			5				2	
	5	1					7	6
	6				7			
		6	2			8		4
4				3				
9			4	5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	9	7	4	5	6	8	2	3
2	4	8	1	3	9	7	6	5
3	6	5	2	7	8	9	1	4
7	5	4	6	2	3	1	8	9
6	3	1	8	9	7	4	5	2
8	2	9	5	4	1	3	7	6
9	8	3	7	6	2	5	4	1
5	1	2	3	8	4	6	9	7
4	7	6	9	1	5	2	3	8

Moyen

7	9	3	4	2	6	1	5	8
2	1	6	5	3	8	7	9	4
4	8	5	1	7	9	6	3	2
9	4	2	8	6	3	5	7	1
8	6	1	7	9	5	4	2	3
5	3	7	2	1	4	8	6	9
6	7	9	3	8	1	2	4	5
3	5	8	6	4	2	9	1	7
1	2	4	9	5	7	3	8	6

Difficile

3	2	4	1	9	8	5	7	6
6	8	9	2	5	7	1	4	3
7	1	5	6	4	3	2	8	9
1	3	8	4	7	5	9	6	2
5	4	2	9	6	1	8	3	7
9	7	6	3	8	2	4	5	1
4	9	3	5	1	6	7	2	8
2	5	7	8	3	9	6	1	4
8	6	1	7	2	4	3	9	5

Expert

3	1	8	4	2	9	6	7	5
5	6	9	3	7	8	2	4	1
7	4	2	5	6	1	8	3	9
1	8	4	7	9	6	3	5	2
6	5	3	1	4	2	9	8	7
2	9	7	8	5	3	4	1	6
4	7	6	2	3	5	1	9	8
8	2	5	9	1	4	7	6	3
9	3	1	6	8	7	5	2	4

La TVA, principale composante qui influence le secteur informel

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue "la principale composante" fiscale qui influence le secteur informel et non l'impôt sur les sociétés, révèle mardi une étude du Haut-commissariat au plan (HCP).

"Les chefs d'unités de production informelles (UPI) s'approvisionnent en amont auprès de fournisseurs qui eux-mêmes sous-déclarent ou travaillent dans l'informel. Ceci leur permet d'acheter sans facture réglementée et donc d'échapper à la facturation en mode TVA", explique cette étude intitulée "Le secteur informel au Maroc: principales caractéristiques et tendances d'évolution".

Cette situation est attribuable à la faible inclusion financière des UPI et au manque de liquidité, "principal handicap" pour ces unités caractérisées par leur fragilité et l'irrégularité de leurs recettes financières, indiquent les auteurs de l'étude. Les ajustements du SMIG influencent également l'activité informelle, rapporte la MAP. Une augmentation du SMIG contraint souvent les entreprises, en l'occurrence les TPE et les PME, dont les charges salariales pèsent lourdement sur le résultat net, à réduire leurs effectifs ou à ne pas les déclarer. Ainsi, en l'absence de mesures d'accompagnement, le passage à l'informalité se trouve favorisé par le chômage causé par une hausse soutenue du SMIG, fait observer l'étude.

L'effet "revenu global" affecte aussi le développement des UPI, notamment le taux de croissance du revenu national brut (RNB) par habitant, souligne le HCP, notant que des écarts importants entre les taux d'informalité par niveau de revenu des pays sont généralement constatés.

Cette corrélation donne à penser que les facteurs qui aident à réduire la dimension de l'économie informelle peuvent aussi contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du revenu disponible dans les pays en développement.

Par ailleurs, l'étude fait ressortir que les réglementations contraignantes comme les textes de lois, les documents à fournir et les multiples formalités à remplir pour la création d'une petite entreprise sont considérées comme coûteuses en temps ou en argent et complexes au regard du niveau d'éducation des chefs d'UPI.

La crise sanitaire actuelle a mis en exergue les vulnérabilités du secteur informel et l'importance des aides publiques à déployer pour soutenir le pouvoir d'achat de ses effectifs employés, rappelle l'étude, qui relève que, pour renforcer la résilience de ce secteur et améliorer sa performance économique, "une stratégie nationale dédiée aux activités informelles reposant sur une approche intégrée et cohérente est indispensable".

Cette stratégie, poursuit la même source, doit tenir compte de plusieurs dimensions dont notamment l'accès au financement et au marché, la formation, la sécurité sociale, la réforme du dispositif fiscal, notamment celui qui concerne le mécanisme de la TVA, et l'amélioration de la gouvernance, surtout en matière d'allègement et d'adaptation de la réglementation en vigueur.

Le taux de participation de la main d'œuvre féminine marocaine peine à se redresser



Le Maroc, à l'instar d'autres pays de la région MENA (Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord), enregistre un taux de participation des femmes au marché du travail parmi les plus faibles au monde, relève une étude sur les coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc.

D'après cette étude, publiée par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) et ONU-Femmes, «plusieurs obstacles jugés principaux et d'autres complémentaires peuvent être à l'origine de la faible participation des femmes au marché du travail».

En effet, l'étude pointe du doigt, en l'occurrence, les normes liées au genre, le cadre juridique, la structure de l'économie et du marché du travail, le capital humain. Elle soutient que ces facteurs influencent à la fois l'offre et la demande de travail.

Se référant aux données du Haut-commissariat au plan (HCP), l'étude indique que le taux d'activité au Maroc s'est établi en 2019 à 21,5% pour les femmes contre 71% pour les hommes ; tandis que le taux d'emploi s'est élevé à 18,6% contre 65,5% pour les hommes.

Pour la DEPF, qui relève du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, l'analyse des statistiques montre que le Maroc accuse non seulement un retard par rapport aux niveaux mondiaux de participation des femmes

à la population active, mais il enregistre également une tendance inverse, avec une réduction de 24% des taux d'activité depuis 2000».

Si l'on en croit les auteurs de ladite étude, cette tendance n'est que partiellement attribuable à la conjoncture économique ou à d'autres facteurs structurels, au regard du fait que sur la même période, les taux d'emploi et d'activité des hommes n'ont reculé que respectivement de 4% et de 10%.

Il est important de préciser que, pour cerner les facteurs déterminant l'accès des femmes à l'activité au Maroc, l'étude s'est appuyée sur les données émanant du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014).

D'après les auteurs, ils se sont focalisés sur la population urbaine en âge de travailler (à savoir les personnes âgées de 15 à 60 ans), tout en excluant les étudiants et ce, afin de se concentrer sur le choix de l'emploi au lieu des choix liés à la scolarisation.

C'est ainsi qu'une analyse multivariée a été appliquée permettant d'estimer économétriquement l'emploi féminin moyennant la méthode d'estimation «probit», précise-t-on.

Il est ainsi ressorti que «des contraintes familiales, en l'occurrence le nombre d'enfants à charge, constituent un obstacle important orientant la décision des femmes d'intégrer le marché du travail», souligne l'étude affirmant que ces mêmes contraintes sont largement à l'origine du recours des femmes au marché du travail en quête de sources de revenus additionnelles.

A ce facteur s'ajoute une réalité bien connue de tous : la proportion de femmes dans le ménage affecte sensiblement leur accès au travail du fait qu'un poids élevé des femmes dans un ménage leur procure plus de chance d'accéder à l'autonomie économique, fait savoir l'étude.

«Pour ce qui est de l'effet de l'éducation sur l'accès des femmes à l'activité, les analyses effectuées font état d'effets contrastés en fonction des secteurs d'activité», poursuit la même source.

Si les niveaux d'éducation du primaire au secondaire collégial

exerceront un effet positif sur la probabilité de l'emploi des femmes dans l'industrie, les statistiques tendent à montrer que «l'accès au niveau d'étude supérieur impacte négativement la probabilité de l'emploi des femmes dans ce secteur», note l'étude précisant que le statut dominant des employées dans l'industrie étant celui d'ouvrier sans généralement une qualification.

L'étude, produite avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement (AFD), affirme en revanche que l'accès aux études qualifiantes et supérieures impacte positivement la probabilité de l'emploi des femmes dans le secteur des services.

A noter que «l'effet de l'accès à l'éducation (valable pour les quatre niveaux étudiés) est très important pour que les femmes aient une chance d'accéder à un emploi dans le secteur public», selon les auteurs qui notent, à cet égard, que les femmes diplômées sont très concentrées dans le fonctionariat.

En effet, plus de la moitié des femmes diplômées du supérieur (55%) en activité sont embauchées dans le secteur public contre moins d'un tiers (28%) dans les services. Selon toujours cette étude, près de 54% des femmes fonctionnaires disposent de diplôme d'études supérieures et 30% d'entre elles d'un diplôme du niveau secondaire.

Alain Bouithy



Une tendance partiellement attribuable à la conjoncture économique

Centrale Danone enregistre une légère baisse de son CA en 2020

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé de Centrale Danone s'est établi à 4,65 milliards de dirhams (MMDH) à fin décembre 2020, en léger recul de 2% par rapport à un an auparavant.

Au seul quatrième trimestre de l'année 2020, le chiffre d'affaires a affiché un repli de 12% par rapport à la même période de 2019, indique Centrale Danone dans un communiqué sur ses résultats trimestriels.

De même, la société souligne avoir maintenu, au 4ème trimestre, ses efforts pour adapter ses capacités de production et de distribution, avec comme objectif premier de continuer à assurer la sécurité physique de ses employés, compte tenu du

contexte difficile lié à la pandémie.

En effet, "le marché du lait et des produits frais a continué sa baisse initiée au 2ème trimestre, suite à la crise de Covid-19", relève la société, notant que les conséquences de cette pandémie "ont continué d'impacter négativement la consommation des ménages".

Et d'ajouter que malgré ce contexte, Centrale Danone "a poursuivi sa politique d'innovation afin de répondre toujours mieux aux besoins de ses consommateurs, tout en continuant à proposer des produits de grande qualité dans l'ensemble des catégories où elle intervient (lait frais et UHT, produits laitiers frais et fromages)".

4,83 MMDH de levées de capitaux en janvier dernier

Les levées de capitaux se sont établies à 4,83 milliards de dirhams (MMDH) en janvier 2021, contre 3,40 MMDH durant la même période une année auparavant, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Ces levées consistent en des émissions obligataires à hauteur de 890 millions de dirhams (MDH) et des émissions de titres de créances négociables (3,94 MMDH), précise l'AMMC qui vient de rendre publique une note sur ses indicateurs

mensuels du marché des capitaux du mois de janvier 2021.

Ces indicateurs font également état d'une baisse de l'encours des opérations de prêt emprunt de titres de 19% à 21 MMDH, relève l'AMMC.

Pour ce qui est des organismes de placement en collectif des valeurs mobilières (OPCVM), leur actif net a augmenté de 0,17% à 524,09 MMDH à la date du 29 janvier dernier.

Quel rôle pour l'épargne privée dans la relance ?

L'épargne privée, composée des épargnes des ménages et des entreprises, est appelée à contribuer significativement à la relance économique après la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Mais quel rôle cette catégorie d'épargne pourrait-elle jouer ?

Pour Mohammed Belkassheh, consultant financier chez Arithmetica Advisory, la contribution de l'épargne privée à la relance de l'économie nationale part du

contexte de l'enclenchement par le Royaume d'un important programme d'investissement en vue de soutenir sa croissance, rapporte la MAP.

Cela confère à l'épargne publique le poids d'un vrai levier de financement complémentaire nécessaire à la dynamique socioéconomique post-coronavirus escomptée, a-t-il souligné, ajoutant que cette épargne viendra, entre autres, pallier la limitation de la capacité de financement de l'Etat due notamment à la baisse des recettes fiscales à cause de la crise sanitaire.

Et de soutenir: "En vue de permettre à l'épargne privée de jouer pleinement son rôle, il serait question de relever au moins trois freins handicapant sa mobilisation. Cela part du constat d'un faible volume de financement par le marché des capitaux comparativement au financement bancaire classique et à l'autofinancement".

Il s'agit du taux de bancarisation qui demeure faible par rapport aux attentes, du réseau de distribution des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), lequel reste limité pour drainer le maximum d'épargne possible, ainsi que du manque d'incitations fiscales suffisamment encourageantes pour les épargnants, a précisé M. Belkassheh.

Par ailleurs, il est attendu que l'épargne privée serve à alimenter le Fonds Mohammed VI pour l'investissement, désormais acteur majeur du financement de l'initiative nationale pour la création de la richesse et de l'emploi, où une attention particulière a été portée aux structures de taille moyenne. Les entreprises publiques et privées sont ainsi appelées à se faire financer auprès du marché en vue d'élargir l'offre obligataire, a préconisé l'expert.

"De plus, compte tenu du potentiel énorme de financement qu'ils recèlent, il serait opportun d'une part d'inclure dans les OPCVM des solutions de produits financiers participatifs. Ceci permettrait en même temps d'accompagner la dynamique de ce type de finance au Maroc et de surmonter toute sorte de freins culturels propre à l'épargnant. D'une autre part, en s'inspirant du contexte de relance mondiale, il est urgent de mobiliser des secteurs phares comme le pharmaceutique et le digital", a-t-il poursuivi.

Quels sont les meilleurs instruments pour promouvoir et mobiliser l'épargne privée ?

La mobilisation de l'épargne privée demeurerait fondamentalement possible via la promotion des offres de OPCVM dans le



cadre notamment des plans d'épargne retraite, enfants, logement, etc, a estimé M. Belkassheh.

Le pari de l'accès massif du grand public à ce genre de produits serait aussi conditionné par une éducation financière à inclure impérativement dans le schéma directeur national de l'enseignement en général et celui supérieur en particulier, a-t-il fait valoir.

Il s'agit de déployer le maximum d'efforts accompagnateurs mais encore sensibilisateurs aux innombrables atouts qu'offre l'industrie de la gestion d'actif à l'épargnant lambda, a expliqué le consultant financier.

Cet épargnant pourrait alors mieux percevoir que la gestion des risques dans ce type de placement

est maîtrisée dans le cadre d'un climat de transparence totale affichant l'ensemble des caractéristiques des OPCVM commercialisés, leurs stratégies d'investissement ainsi que l'ensemble des modalités de souscription/rachat publiées régulièrement dans les notes d'information.

Aussi, grâce à une forme d'institutionnalisation du métier de gestionnaire de fonds, la comparaison entre l'ensemble des offres est-elle rendue facile y compris pour les commissions pratiquées, a indiqué M. Belkassheh, ajoutant que l'investisseur pourrait ainsi cibler lui-même le type de placement qui lui convient selon le volume de cash engagé, la durée et son aversion au risque.



Pallier la limitation de la capacité de financement de l'Etat due notamment à la baisse des recettes fiscales du fait de la crise sanitaire

Le Club des dirigeants Maroc prospecte les opportunités d'investissement dans la région de Dakhla-Oued Eddahab

Une délégation du Club des dirigeants Maroc (CDD), une structure qui regroupe plusieurs hommes d'affaires, a effectué, du 25 au 27 février dernier, une mission de prospection des opportunités d'investissement et d'affaires dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Conduite par le président du Club, Driss Drif, cette visite d'affaires a permis à la délégation de prospecter les opportunités d'affaires d'investissement dans divers secteurs porteurs de croissance, de faire adhérer des entrepreneurs de la région dans le CDD pour les accompagner dans le développement de leur activité, à même de renforcer la représentativité du CDD dans la perle du Sud.

Ainsi, la délégation s'est rendue à l'Institut spécialisé de l'hôtellerie et du tourisme de Dakhla, où elle a rencontré les investis-

seurs de la région et les stagiaires, tout en plaçant pour l'accompagnement des porteurs de projets et la promotion de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes.

De même, ils ont pris part à une rencontre au siège de la wilaya de Dakhla, à l'occasion de la mise en place d'une délégation régionale de l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), en vue de booster l'attractivité économique de la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Au cours de cette rencontre présidée par le wali de la région et tenue en présence du président du Conseil régional et de différents responsables des services extérieurs, les membres du CDD ont suivi un exposé sur les opportunités d'investissement dans la région, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et des services.

Des explications ont été également fournies sur la situation stratégique et les infrastructures dans la région, qui en font une plate-forme pour attirer des investissements structurés et un pôle économique important à l'échelle nationale.

S'exprimant à cette occasion, M. Derif a émis l'espoir que cette visite contribuera à soutenir la reprise économique de la région, encourager le tourisme et découvrir les opportunités d'affaires.

"Notre ambition est d'offrir aux entreprises de la région un espace d'échange d'expériences et d'opportunités", a-t-il noté, tout en mettant en avant le potentiel d'investissements que recèle cette région du Royaume, ainsi que les avantages offerts aux hommes d'affaires désirant tirer profit des bénéfices économiques que présentent nombre de secteurs à forte valeur ajoutée.

Au programme de la visite du CDD, figurent des rencontres avec le wali de la région, le président du Conseil régional, les autorités locales et les investisseurs locaux pour examiner les moyens de renforcer l'investissement.

Les membres de la délégation se sont rendus aussi au poste frontière d'El Guerquar et dans quelques unités agricoles, industrielles et touristiques de la région.

Créé en avril 2018, le Club des dirigeants CDD est un réseau de chefs d'entreprises et dirigeants de tous les secteurs d'activités. Véritable espace de rencontres et de networking, le Club favorise les rencontres entre professionnels, les entrepreneurs, les dirigeants et les échanges interentreprises et inter-pays et crée des opportunités d'affaires et de partenariats.



Sofia Alaoui

Symbole d'une irrésistible ascension de la création cinématographique marocaine

Avec un film en lice pour la 46^e cérémonie des César, prévue le 12 mars prochain, Sofia Alaoui s'est distinguée par un style exhibant la pureté de ses personnages et d'un genre qui mêle le fantastique au réel.

Découvert à l'occasion de festivals nationaux et internationaux, le film "Qu'importe si les bêtes meurent" de Sofia Alaoui a remporté plusieurs prix, notamment le Prix SensCritique du meilleur court-métrage et le Grand Prix du jury au festival de Sundance 2020.

Après quatre courts-métrages et plusieurs autres auto-produits, son talent de mise en scène se révèle au grand jour avec "Qu'importe si les bêtes meurent", fruit d'une riche culture marocaine multiséculaire dont l'authenticité se reflète par un dialogue en Amazigh, mélangé à la splendeur des paysages du Haut-Atlas.

Revisitant un style cinématographique propre au folklore américain, Sofia Alaoui a gardé toute l'originalité de ses racines marocaines, en choisissant de tourner son court-métrage à Imilchil dans le Haut-Atlas pour met-

tre en avant la sensibilité naturelle de cette région, avec des scènes éclairées naturellement ou à la bougie.

Cette jeune Casablancaise, fan de cinéma international, notamment celui de Bong Joon-ho, de Lars von Trier et de Denis Villeneuve, rivalise par son récit fantastique avec le cinéma hollywoodien, tout en gardant les éléments propres d'un patrimoine marocain multiculturel et surtout pluriséculaire.

"Après mes études de cinéma à Paris, j'ai vite compris que la réussite dans ce monde passait avant tout par mon évolution sur le terrain", a-t-elle confié à la MAP, soulignant que "seule l'envie de se dresser et de surmonter les obstacles et les entraves compte vraiment".

Agrippée à sa caméra depuis sa tendre jeunesse, elle explorait le monde d'un œil artistique. "Ma passion du métier est née de ma soif et de ma curiosité à connaître l'autre et le comprendre, pour ensuite laisser libre court à mon expression à travers le cinéma", a-t-elle expliqué.

Concernant le titre de son court-métrage, "Qu'importe si les bêtes meurent", Sofia Alaoui indique que

c'est un jeu de mots qui met en avant "l'insignifiance des choses quotidiennes face à l'arrivée d'un événement plus important". C'est une parabole sur la nature humaine qui en dit long sur la perception humaine de l'altérité.

Sur la question de la place de la femme dans le secteur cinématographique, elle relève qu'il existe un rapport de forces, sous-jacent, entre les deux genres. "Je crois que ce genre de confrontation n'est pas réduit au monde du cinéma, mais plutôt au niveau de tous les secteurs professionnels".

Exprimant sa fierté d'être sélectionnée aux César 2021, Sofia Alaoui espère voir en ces distinctions "une forme d'encouragement pour les jeunes, femmes et hommes, à croire en eux et en leurs rêves". "C'est possible de faire un cinéma différent, un cinéma de Femme, qui soit à la fois international et surtout très très marocain", a-t-elle dit.

Son regard de Femme se révèle dans son court-métrage à travers son personnage Itto, une femme forte et courageuse qui, à l'opposé des

hommes du village, a aperçu l'arrivée de cette mystérieuse forme de vie comme une bénédiction, choisissant la voie de la liberté au lieu de se réfugier dans la peur.

"Aujourd'hui, il y a un fort besoin de voir émerger de nouveaux modèles féminins, et munir la caméra d'un nouveau regard, plus nourrissant et d'une approche féminine plus forte, cassant ce regard porté sur la femme comme objet de désir", a-t-elle préconisé.

Plus qu'un symbole, le 8 mars est une occasion pour cesser les stéréotypes du genre et libérer la femme d'une manière agissante. "Il existe une forte pression exercée sur la femme, afin de correspondre à des modèles bien précis, qui est le résultat d'une modernité d'apparence", a-t-elle rétorqué à cet effet.

Evoquant la période du confinement sanitaire, un moment d'usure de l'âme propre, Sofia Alaoui estime qu'elle en a profité en résidence d'écriture forcée pour écrire son prochain long-métrage, une adaptation de sa dernière fiction.

Décès de la légende du reggae Bunny Wailer



Le chanteur et percussionniste jamaïcain Bunny Wailer, légende du reggae, est décédé mardi à 73 ans au Andrew's Memorial Hospital de Kingston (Jamaïque), la fin d'une époque pour ce mouvement musical. La nouvelle a été annoncée par la ministre jamaïcaine de la Culture, Olivia Grange, qui n'a pas précisé la cause du décès de ce membre fondateur du groupe The Wailers avec Bob Marley et Peter Tosh, qui ont fait du reggae un phénomène mondial.

De son vrai nom Neville Livingston, le musicien avait été victime d'un premier accident vasculaire cérébral en 2018, puis d'un second en juillet 2020. Il était le dernier survivant du trio historique.

Né en 1947 à Nine Mile, au nord de la Jamaïque, Bunny Wailer y a rencontré, dès l'enfance, Bob Marley, avec lequel il s'est lié d'amitié. Plus tard, son père deviendra le compagnon de la mère de Bob Marley.

Ils déménageront à Trench Town, quartier de Kingston, où ils seront influencés par leur rencontre avec Joe Higgs, considéré par beaucoup comme le "père du reggae", qui les encouragera à former un premier trio avec Peter Tosh. "Il a pris du temps sur sa propre carrière pour nous transmettre sa connaissance des techniques harmoniques", expliquait Bunny Wailer dans une interview en 2013, aucun des trois adolescents n'ayant préalablement reçu de formation musicale.

Le groupe changera de nom plusieurs fois, avant de sortir son premier album en 1965, "The Wailing Wailers". Il marque l'émergence d'un son, au rythme diabolique, marqué par la musique américaine, notamment le R&B, mais aussi par la culture jamaïcaine. Personnage charismatique, portant toujours barbe et chapeau, adepte des principes du mouvement religieux rastafariste, Bunny Wailer joue un rôle déterminant dans l'élaboration de cette identité musicale. "Nous avons perdu une icône", a réagi Herbie Harris, leader du groupe jamaïcain de reggae ATF Band. "C'est dommage que les jeunes qui font partie de la scène musicale jamaïcaine ne reconnaissent par l'apport de Bunny Wailer."

Bouillon de culture

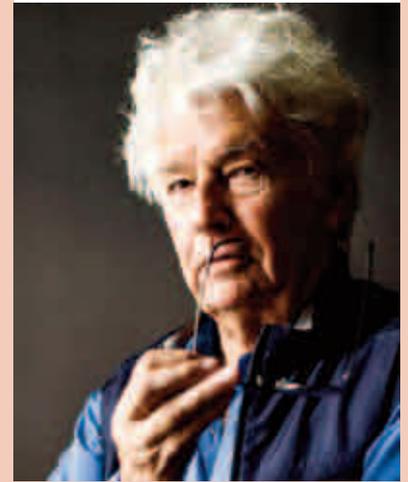
Jean-Jacques Annaud

Le réalisateur français Jean-Jacques Annaud a été condamné mardi à Paris pour blanchiment de fraude fiscale à neuf mois de prison avec sursis et 120.000 euros d'amende, dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Jean-Jacques Annaud, 77 ans, a été condamné pour ne pas avoir déclaré au fisc plus d'un million d'euros versés en 1997, correspondant à une partie de sa rémunération pour le film "Sept ans au Tibet", qui a généré 110 millions d'euros au box-office mondial.

Cette somme se trouvait dans un "trust" baptisé "Los Condores" et situé à Guernesey puis aux Iles Caïman, avant d'être transférée à Hong-Kong, avait révélé en 2017, dans le cadre des "Paradise Papers", Radio France et Le Monde, membres du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ).

A l'époque, l'avocat du réalisateur avait décrit son client comme un "bon cinéaste, mais pas excellent fiscaliste", affirmant que ce mode de versement avait été décidé par le producteur américain du film, les studios Sony.



Trois films du Maroc et de Syrie remportent les Prix du Festival du cinéma d'Oued-Noun



Trois films du Maroc et de Syrie ont remporté les Prix du festival du cinéma de Oued-Noun, dont la 9ème édition a pris fin dimanche soir.

Ainsi, le prix du meilleur court-métrage international est revenu au film syrien "Azyyara" (visite) du réalisateur Amrou Ali, alors que le Prix du meilleur court-métrage documentaire a été décerné au film Icarus de Sanaa El Alaoui (Maroc-Hongrie).

Le Prix national du court-métrage a été attribué au film The Last wave de Mustapha Farmati. Le jury de ce festival, organisé en ligne du 26 au 28 février par l'association des jeunes créateurs de Guelmim, a été présidé par la réalisatrice et actrice française Laurine Bauby, et comprend comme membres l'actrice et réalisatrice Latefa Ahrar et le chercheur en cinéma et universi-

taire tunisien Wassim Korbi. Au cours de la séance d'ouverture, un hommage a été rendu au réalisateur et scénariste marocain Hakim Khabbi, pour ses contributions distinguées dans le domaine cinématographique. Le programme de ce 9ème festival comprenait outre la compétition officielle des courts-métrages, plusieurs activités riches et diversifiées dont une conférence sur "la relation entre le cinéma et le développement", des ateliers de formation aux techniques du cinéma et un concours de photos. Le festival du cinéma de Oued Noun est un important événement culturel de cette région saharienne, qui a pour ambition de mettre en valeur le rôle de la culture et des arts dans l'émancipation des jeunes, à travers leur formation aux métiers du cinéma, et leur ouverture sur des expériences issues d'ailleurs.

Jack Lang, président de l'IMA

L'arabe est la langue d'une civilisation d'une incroyable richesse et diversité

Entretien

Alors qu'une convention entre le Maroc et la France sur l'enseignement de la langue arabe dans les écoles publiques françaises, dans le cadre des Enseignements internationaux de langues étrangères (Eile), vient d'être adoptée au Maroc, le président de l'Institut du monde arabe (IMA), Jack Lang, a salué une "décision qui contribue à donner à la langue arabe, qui fait partie intégrante de l'histoire de la France, une place réelle dans l'enseignement dans l'Hexagone". L'entretien accordé par Jack Lang à la MAP est un véritable plaidoyer pour redonner à cette langue "sa pleine dignité mondiale".



En tant que fervent défenseur de l'enseignement de la langue arabe, quelle appréciation faites-vous de cette décision? Quels en seront les bénéfices pour la communauté arabe installée en France et pour les Français désireux d'apprendre cette langue millénaire?

Je salue cette décision qui contribue à donner à la langue arabe une place réelle dans l'enseignement en France. Elle fait partie intégrante de l'histoire de notre pays. L'arabe, au même titre que l'anglais ou l'allemand, doit bénéficier d'un enseignement public et laïc.

Les premiers bénéficiaires de cette mesure sont les apprenants de la langue arabe, qui auront accès à un enseignement de qualité, au sein de leurs établissements scolaires.

Seulement un enfant sur mille étudie l'arabe au primaire, et deux sur mille au collège. Cette tendance s'inverse dans l'enseignement supérieur, où l'apprentissage de l'arabe est plus largement proposé, et ce dans des établissements réputés.

Cette réforme est un grand pas dans notre démarche de démocratisation de la langue arabe. L'arabe est la langue d'une civilisation d'une incroyable richesse et diversité. Cette diversité est célébrée par le Royaume du Maroc, qui définit son unité dans le préambule de sa Constitution, comme étant « forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie » et s'est « nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hé-

braïque et méditerranéen ».

À l'IMA, nous travaillons à promouvoir les mille et une couleurs du monde arabe et de sa langue en offrant la possibilité à nos apprenants d'un enseignement des différents dialectes, de la darija marocaine aux dialectes levantins. De même, le Maroc encourage le plurilinguisme, et je remercie chaleureusement le Royaume et en particulier Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour son engagement en faveur de l'enseignement de la langue française au Maroc, de la langue arabe en France et pour son attachement à la diversité des cultures et des langues.

Dans votre livre «La langue arabe, trésor de France», vous plaidez pour l'enseignement de cette langue dans le cadre scolaire. Alors que la France est en plein débat sur la lutte contre le séparatisme, pensez-vous, en tant qu'ancien ministre de la Culture, que l'enseignement de cette langue pourra contribuer à promouvoir la connaissance de l'autre et à abattre les préjugés? Pourra-t-on voir un jour, en France, un engouement pour la langue arabe similaire à celui que connaît d'autres langues?

L'ambition de mon livre est de faire connaître la richesse de la langue arabe aux Français. C'est une langue de culture, de commerce, de sciences. C'est aussi la langue de la jeunesse puisqu'elle est l'une des langues les plus utilisées sur les réseaux sociaux.

Pour redonner à la langue arabe sa pleine dignité mondiale, l'IMA a lancé la première certification de maîtrise de

la langue arabe, le CIMA, qui fait office de TOEFL de la langue arabe. Il est aujourd'hui possible de passer cette certification dans plusieurs pays européens et dans le monde arabe également.

En promouvant les merveilleuses cultures arabes, nous pouvons renforcer cet intérêt indéniable pour la langue arabe que nous observons aujourd'hui. A titre d'exemple, l'allemand est resté une langue reine des années durant, et ce grâce à l'action des pouvoirs publics. Aujourd'hui, cependant, on remarque que son apprentissage diminue.

C'est l'engouement pour la culture allemande qui a permis une passion nouvelle pour cette langue avec, par exemple, l'arrivée de groupes allemands très populaires. On se rappelle le renouveau de l'enseignement de l'allemand avec Tokio Hotel il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, suite à la vague de la K-Pop, c'est le coréen qui connaît un réel succès dans les écoles, et la demande augmente.

Si l'arabe reste la langue du Coran, elle est avant tout celle d'Avicenne, de Mahmoud Darwich, et aujourd'hui de Manal Benchlikha ou d'Ouenna dont je salue le talent ! Je suis convaincu qu'en poursuivant la promotion de la culture de cette formidable région, l'engouement de notre jeunesse pour la langue arabe, déjà présent, suivra.

Vous vous faites un honneur à l'IMA de fêter chaque année cette langue, et ce à l'occasion de la Journée mondiale de la langue arabe, instaurée par l'UNESCO en 2012. Cette langue, la 5ème la plus pratiquée au monde, est aussi enseignée

à l'Institut. L'IMA a également lancé en 2019, le Certificat international de maîtrise en arabe, première certification en arabe moderne standard reconnue en France, en Europe et dans le monde arabe. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La certification en langue arabe s'inscrit dans le cadre de la mission de l'IMA, qui vise à faire connaître la langue et la culture arabes en France et dans le monde. Outre la valorisation de la langue, CIMA répond à une vraie demande, à une époque où la certification dans tous les domaines devient impérative, CIMA est, en effet, le premier certificat en langue arabe internationalement reconnu.

C'est la première fois qu'un certificat rigoureux, validé scientifiquement, permet à la fois d'attester de la capacité à communiquer en arabe, et de valoriser son enseignement, voire de modéliser et de moderniser cet enseignement à plus long terme par une approche communicative fondée sur les dernières études pédagogiques.

Le CIMA évalue l'arabe moderne standard selon les 6 niveaux (A1, A2, B1, B2, C1 et C2) du Cadre européen commun de référence pour les Langues (CECRL), qui est une échelle d'évaluation valable pour toutes les langues. Le CIMA est destiné au public à partir de 15 ans, aux étudiants mais aussi aux professionnels. Par le biais du CIMA, l'Institut du monde arabe est membre associé d'ALTE, l'Association qui regroupe en Europe tous les organismes certificateurs en langues.

Maha Tahiri, une Marocaine à la pointe de la science de la nutrition aux Etats-Unis

Portrait



A Minneapolis, en plein Midwest américain, la Marocaine Maha Tahiri s'est forgé une place de choix dans l'une des plus grosses industries mondiales, l'agro-alimentaire.

Cette originaire de Meknès a franchi, au cours des vingt dernières années, tous les échelons de l'industrie alimentaire et des sciences de la nutrition, occupant des postes de haute responsabilité dans plusieurs multinationales de renom en Europe et aux Etats-Unis, allant de Mars à General Mills, en passant par Danone et Coca-Cola.

Après avoir obtenu son baccalauréat au Maroc, Maha, à l'instar de nombre de ses compatriotes, s'est installée en France au milieu des années 90, et s'est inscrite à l'Université d'Auvergne, où elle a choisi des études dans un domaine encore peu exploré, celui de la nutrition.

"La raison pour laquelle j'ai choisi la nutrition est que c'était une discipline dans laquelle je pouvais avoir un impact sur la vie des gens. (...) J'ai été chanceuse dans le sens que je me suis retrouvée dans la première ville en France où ils ont lancé un curriculum dédié à la nutrition", raconte Mme Tahiri dans un entretien à la MAP.

Sa licence en poche, elle enchaîne avec un master dans la même université française, ponctué d'un premier passage aux Etats-Unis, à Oklahoma,

dans le cadre d'un programme d'échange universitaire.

Après avoir obtenu un doctorat à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) en France, cette passionnée des sciences et de la nature a décidé de mettre ses connaissances théoriques en pratique.

"Je voulais travailler dans l'industrie pour avoir un impact sur la vie des gens sur une grande échelle. Et avec l'industrie, on s'invite réellement à la table de chaque ménage", a expliqué celle qui a fondé en 2019 le cabinet de conseil Nutrition Sustainability Strategies, qui soutient des start-up et des entreprises dans de nombreux pays pour améliorer le système alimentaire mondial.

En 2012, après des passages probants chez Danone et Coca-Cola en Europe, Maha Tahiri rejoint l'un des mastodontes de l'agro-alimentaire mondiale, General Mills.

Au cours des plus de six années qu'elle a passées à General Mills comme vice-présidente, directrice de la santé et du bien-être, elle a contribué à réduire la teneur en sucre, en matières grasses et en sel de "80% des produits vendus aux Etats-Unis".

"C'est une grande fierté de savoir qu'avec mes équipes, on a pu contribuer à impacter la santé des consommateurs en rendant les produits plus nutritionnels et plus sains. C'est ce que je voulais faire depuis le début", s'est-elle félicitée.

Suite à ce fructueux passage dans le cœur de l'industrie agro-alimentaire, Maha Tahiri, qui n'a jamais cessé d'être consciente des enjeux de son époque, dont la cause environnementale, a décidé de lancer en 2019 son propre cabinet de conseil.

"J'ai voulu ajouter la planète à l'équation. Je travaille désormais à l'intersection entre la nutrition et l'environnement", a fait savoir la PDG de Nutrition Sustainability Strategies.

"Je collabore principalement avec des petites entreprises qui travaillent sur des nouvelles technologies pour créer des produits alimentaires et des services avec l'idée de transformer notre système alimentaire, de la façon dont on cultive, à la façon dont on transforme et distribue les aliments pour les rendre plus durables pour la planète et les humains", a-t-elle souligné.

Récemment, elle a rejoint le conseil consultatif d'Emerald Technology Ventures, une société de capital-risque basée en Suisse.

Parlant de Maha Tahiri, le directeur financier d'Emerald Technology Ventures, souligne, dans un communiqué, qu'elle "apporte une compréhension approfondie des stratégies d'innovation et de durabilité grâce à sa longue carrière chez les principaux acteurs de l'industrie. Grâce à sa formation en recherche et en affaires, combinée à son travail auprès des entreprises et des start-up, elle sera

d'une grande utilité pour Emerald et ses clients".

Outre son expertise dans la nutrition et les systèmes alimentaires, Maha Tahiri est une femme engagée dans sa communauté, s'impliquant personnellement dans certaines questions liées à l'immigration. Elle siège, notamment, au conseil d'administration d'Immigration Law Center of Minnesota, une ONG dont la mission est d'offrir de meilleures opportunités pour les immigrés et les réfugiés à travers une représentation juridique appropriée aux personnes à faible revenu.

Evocant son pays natal, cette experte de renom a confié son ambition de travailler avec des entrepreneurs marocains qui partagent la même ambition de transformer les systèmes alimentaires ou qui développent des produits nutritionnels au Maroc.

Le Royaume constitue, selon elle, un marché qui pourrait connaître une "croissance significative" au cours des prochaines années.

Interrogée sur ce qui stimule sa motivation pour réussir, Maha Tahiri explique qu'elle la doit en grande partie à la "force" qu'elle tire de sa féminité. "Je n'ai jamais vécu une condition de femme comme un handicap, mais plutôt comme un atout qui me donne une rage de vaincre", souligne cette jeune femme aussi ambitieuse que déterminée.

Les grandes puissances ont intérêt à s'unir



Un observateur objectif ne peut nier l'impact négatif profond de la division entre les cinq puissances internationales signataires de l'accord nucléaire avec l'Iran. Cette division joue un rôle prépondérant en encourageant les mollahs à continuer de violer leurs obligations dans le cadre de cet accord.

En gros, il y a d'un côté la Chine et la Russie, et de l'autre le reste des puissances internationales parties à l'accord, soit les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. La divergence a pris une autre dimension avec un troisième désaccord entre Washington et ses alliés européens sur les tactiques à adopter pour combler les lacunes de l'accord nucléaire.

Personne ne demande à la Chine et à la Russie de changer leur position sur le nucléaire, ni d'abandonner leurs relations stratégiques avec les mollahs d'Iran. Mais tout cela ne devrait pas contrevenir aux exigences de la sécurité régionale et internationale.

Les engagements des deux puissances envers Téhéran ne devraient pas empiéter sur les exigences de leurs relations stratégiques avec les pays du CCG. Moscou et Beijing sont censés tenir compte des préoccupations des pays voisins de l'Iran quant à son rôle régional hégémonique, ainsi que déstabilisateur de la sécurité de nombreux pays arabes, ce qui nuit à la sécurité régionale.

De plus, il faut se pencher sur le rôle de l'Iran dans la fragilisation de la sécurité de certains pays du CCG. On

parle ici du soutien et du financement des milices Houthis qui s'en prennent aux villes et aux civils en Arabie Saoudite.

On sait que les relations de l'Iran avec la Chine et la Russie ont une dimension stratégique profonde. Les mollahs iraniens peuvent servir les objectifs de deux pays dans les équilibres des puissances internationales. L'Iran peut être utilisé pour tirer les marrons du feu. Il rivalise avec la superpuissance de l'ordre mondial et contribue à rogner son influence et son rôle mondial au profit des adversaires stratégiques.

Mais force est de constater que les mollahs vont au-delà de ce jeu stratégique complexe. Ils utilisent la division des positions internationales sur leur dossier nucléaire pour éviter la censure, réaliser leurs objectifs nucléaires, consolider leur influence régionale et échanger cette influence par la suite contre d'autres gains au détriment de la sécurité, de la stabilité et des intérêts des autres nations de la région.

Je doute que le fait que les mollahs iraniens se dotent d'armes nucléaires soit dans l'intérêt de la Russie ou de la Chine. Je ne suis pas non plus persuadé que les mollahs partagent les mêmes principes de droits inscrits dans le droit international, en particulier ceux de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats.

Le régime iranien donne l'exemple le plus frappant au monde de violations et d'abus de ces droits. Comment peut-il alors recevoir l'appui de puissances internationales qui lancent des slogans

de défense de ces principes ?

Il n'est pas non plus normal qu'une grave crise sécuritaire devienne un sujet d'intransigence et de conflit politique entre les grandes puissances. D'autant plus que l'autre camp, les mollahs iraniens, est doué pour user des divergences de vues internationales pour continuer à violer ses obligations dans le cadre des accords nucléaires, et parle même de vouloir se doter de capacités d'armement nucléaire.

Autre détail important qui mérite réflexion : il est de la responsabilité de toutes les puissances internationales d'assurer la sécurité mondiale, notamment en veillant à ce que tous les Etats respectent leurs obligations au titre des conventions de non-prolifération nucléaire. Cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs du CSNU et à assumer ses responsabilités.

Il ne s'agit donc pas seulement des Etats-Unis ou autre pays. Il s'agit d'une responsabilité partagée par les cinq Etats membres, plus l'Allemagne, signataires de l'accord nucléaire avec l'Iran au sein du groupe P5+1. Bien que d'aucuns puissent voir un désaccord entre les grandes puissances sur l'efficacité de l'accord nucléaire, les doutes sur cette efficacité ne se limitent pas à l'Ouest.

On ne doit pas oublier ici que les pays voisins sont les parties les plus exposées et les plus vulnérables aux lacunes de l'accord nucléaire. Ce sont eux qui sont les plus conscients de la gravité de cet accord, de ses défauts et de ses lacunes, et de la menace qu'il fait peser

sur la sécurité du Moyen-Orient, car il a donné un feu vert indécent et direct aux mollahs iraniens pour s'étendre stratégiquement et former des factions sectaires qui dévastent et sapent la sécurité de nombreux pays arabes et moyen-orientaux.

L'unité des puissances internationales face aux ambitions des mollahs iraniens doit aller au-delà de leurs divergences tactiques. C'est ce qu'a fait l'administration Biden lorsqu'elle a annoncé son ouverture aux négociations à six (membres du groupe international signataire du JCPOA 2015 avec l'Iran) sur l'accord nucléaire.

Les mollahs devraient obéir à une voix unie des grandes puissances concernées. Le droit international et ses principes sont indivisibles. Le maintien de la sécurité mondiale ne sera possible qu'après avoir comblé les lacunes qui pèsent sur les positions internationales avant d'envisager de combler les lacunes d'un accord signé par les puissances internationales elles-mêmes il y a environ cinq ans.

Par Salem AlKetbi



Politologue émirati et ancien candidat au Conseil national fédéral

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD
AEP des douars relevant
des communes Territo-
riales OUED MALHA, TA-
MOROT et BAB BERRED à
partir du barrage AL
WAHDA (Province de
CHEFCHAOUEN).
LOT N°11 : lignes élec-
triques et postes transfor-
mateurs 2 des stations des
ouvrages de l'adduction
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIO-
NAL N°
20DR9/CE/A/2021
La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise 6, Rue Melilla,

Castilla, à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne l'AEP des douars
relevant des communes Ter-
ritoriales OUED MALHA,
TAMOROT et BAB BER-
RED à partir du barrage AL
WAHDA (Province de
CHEFCHAOUEN). LOT
N°11 : lignes électriques et
postes transformateurs 2
des stations des ouvrages
de l'adduction.
Les travaux objet du pré-
sent appel d'offres seront fi-
nancés par la Kreditanstalt
für Wiederaufbau (KfW).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à 3 415
429,29DH TTC. Cette esti-
mation reste indicative et ne

constitue pas un montant
maximum.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé
à 34.200,00 DH ou son équi-
valent en devise librement
convertible.
Le dossier de consultation
(RCDP, RCDG, CCAFP,
CCAFG, CCTP, Définition
et Bordereau des Prix) est
consultable et téléchargea-
ble sur le portail des mar-
chés publics à l'adresse :
https://www.marchespub-
lics.gov.ma
Les cahiers généraux et le
règlement des achats de
l'ONEE sont consultables et
téléchargeables à partir du
site des achats de l'ONEE-
Branche Eau à l'adresse :
http://www.onep.ma/ (Es-
pace Entreprise - rubrique
Achats).

En cas d'envoi du dossier
de consultation par la poste
à un candidat, sur sa de-
mande écrite et à ses frais,
l'ONEE-Branche Eau n'est
pas responsable d'un quel-
conque problème lié à la ré-
ception du dossier par le
destinataire.
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consul-
tation, doivent être :
- Soit déposés contre récé-

pissé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Nord, 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger, avant la date et
l'heure fixées pour la séance
d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de la
séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission

d'appel d'offres en début de
la séance d'ouverture des
plis.
L'ouverture des plis aura
lieu le Mercredi
28/04/2021 à 10h00 à la Di-
rection Régionale du Nord
de l'ONEE Branche eau, 6,
Rue Melilla, Castilla, Tan-
ger.
Les demandes d'éclaircisse-
ment doivent être formu-
lées uniquement sur le
portail des marchés publics
N° 1723/PC

-المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الفحص انجرة
دائرة انجرة
قيادة تفرات
جماعة تفرات

فـــــر رقم : 1 بتاريخ : 24 فبراير 2021

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021
لولوج مساعد إداري من الدرجة الثانية بجماعة تفرات

إن رئيس المجلس الجماعي بجماعة تفرات ،
- بمقتضى الظهير الشريف رقم : 1.58.008. صادر في 04 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام
للوظيفة العمومية وقع تغييره وتتميمه.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم : 1.15.85. صادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14
المعلق بالجماعات
- وبناء على المرسوم رقم 2.77.738 الصادر في 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي الخاص بموظفي
الجماعات .
- وبناء على المرسوم رقم 2.06.1367 الصادر في 29 شوال 1426 (22 دجنبر 2005) بتحديد مسطرة تقنين وتقييم موظفي الإدارات
العمومية .
- بناء على المرسوم رقم : 2.04.403. صادر في 29 شوال 1426 (02 دجنبر 2005) بتحديد شروط ترفي موظفي الدولة في
الدرجة والأطوار كما وقع تغييره وتتميمه.
- وعلى المرسوم رقم : 2.10.453. صادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة
المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات.
- وبناء على قرار للوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1175.11 صادر في 23 جمادى الأولى
1432 (27 أبريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية .
- وبناء على دورية السيد وزير الداخلية رقم 6914 بتاريخ 04 أبريل 2016 حول تدبير الموارد البشرية بالجماعات الترابية .
- وبناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 تنظيم مباريات التوظيف وامتحانات الكفاءة
المهنية .

بغير ما يلي

المادة الأولى : ينظم يوم : 25 مارس 2021 بمقر جماعة تفرات ، امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد
إداري من الدرجة الثانية و يشارك في الأصفاح المساعدین الإداريين من الدرجة الثالثة المنتمين إلى ميزانية الجماعة
المتوفرين على الأقل 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية اختبار أول اختبار من اختبارات الامتحان المهني .
المادة الثانية : تقرر بصفة استثنائية تطبيقا لمحتوى منشور السيد رئيس الحكومة المنشور إليه أعلاه ، الاقتصار على إجراء
اختبار كتابي واحد : الاختبار الكتابي العام .
المادة الثالثة : حدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في منصب واحد (01)
المادة الرابعة : يشتمل امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم 7 الاختبارات التالية :

الاختبار	المدّة	المعمل
الاختبار الكتابي العام : يتعلّق بقطاع المعني	ثلاث (3) ساعات	2

الاختبار الشفوي

الاختبار	المدّة	المعمل
تتعلّق فيه لجنة الامتحان مع المرشّح المواضيع الكتابية ، عند الاقتضاء ، ومواضيع اخرى ومهامه وتخصّصه واختبر قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها .	20 دقيقة	3

آخر أجل لإيداع الترشيح : 22 مارس 2021

-المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الفحص انجرة
دائرة انجرة
قيادة تفرات
جماعة تفرات
مديرية المصالح

إعلان

عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية

لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية برسم سنة 2021

تنظم جماعة تفرات امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية برسم سنة 2021 ، وذلك يوم 25
مارس 2021 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة ويحدد عدد المناصب المتباري في شأنها منصب واحد (1).

شروط الترشيح :

الموظفون المنتمون إلى ميزانية جماعة تفرات والموظفون على درجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة الذين قضاؤا (6) ست
سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ أول اختبار من اختبارات الامتحان المهني .

ملف الترشيح :

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- 1) طلب الترشيح لاجتياز امتحان الكفاءة المهنية
- 2) نسخة مطابقة لاصل بطاقة التعريف الوطنية
- 3) قرار التعيين في سلك مساعد إداري من الدرجة الثالثة .
- 4) طرفان يحملان الطابع البريدي والعنوان الشخصي للمرشّح.

نودع ملفات الترشيح بمكتب الضبط الكائن بمقر جماعة تفرات في أجل أقصاه:

22 مارس 2021 .

كل ملف للترشيح يصل بعد الأجل المحدد أعلاه ، أو ينقصه وثيقة من الوثائق المذكورة أعلاه ، لن يؤخذ بعين الاعتبار .

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 06/2021

Le 31/03/2021 à 10 h, il sera procédé dans les bureaux de la
Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique
et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur
offre des prix pour :

**Expertise et évaluation de l'état des ouvrages d'art situés aux PK 283+800 ;
306+680 ; 310+628 et 311+300 de la RN6 - PROVINCE DE TAZA.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des
Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale
de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés
publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix Sept
Mille Dirhams (17.000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître
d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(1.128.000,00) Un Million Cent
Vingt Huit Mille Dirhams.**

Le contenue, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29
et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article
04 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les laboratoires installés au Maroc

Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée
conforme à l'original) du certificat de qualification et de
classification suivant:

ACTIVITE	Catégorie	Qualification
EL	1	EL3, EL6 , EL9

**Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le
dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de
consultation.**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 01/2021/CH/INV
« Séance publique »**

Le 30 Mars 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux de remplacement de treize (13) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Sidi Bouzid Arregragi et Lamzoudia	1 843 189,92 Dhs (Un Million Huit cent Quarante-Trois Mille Cent Quatre-vingt-Neuf Dirhams Quatre-vingt-Douze Cts)	27 000,00 Dhs (vingt-sept mille dirhams)
02	Les travaux de remplacement de neuf (09) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés à la commune Ait Hadi	1 235 222,40 Dhs (Un Million Deux cent Trente-Cinq Mille Deux cent Vingt-Deux Dirhams Quarante Cts)	18 000,00 Dhs (dix-huit mille dirhams)
03	Les travaux de remplacement de sept (07) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Sidi Abdelmoumen et Taouloukoulte	977 796,00 Dhs (Neuf cent Soixante-Dix-Sept Mille Sept cent Quatre-vingt-Sept Dirhams)	14 000,00 Dhs (quatorze mille dirhams)
04	Les travaux de remplacement de sept (07) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes T'imilt et Ichamraen	418 954,80 Dhs (Quatre cent Dix-Huit Mille Neuf cent Cinquante-Quatre Dirhams Quatre-vingt Cts)	6 000,00 Dhs (six mille dirhams)
05	Les travaux de remplacement de cinq (05) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Bouaboub et Bouaboud Amadlane	699 970,80 Dhs (Six cent Quatre-vingt-Dix-Neuf Mille Neuf cent Soixante-Dix Dirhams Quatre-vingt Cts)	10 000,00 Dhs (dix mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, **POUR LES LOTS 01 ET 02** et pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du :

- certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'originale, conformément aux dispositions des arrêtés n° 1395-14 et n° 1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N° 1724/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Intérieur
Province de Settat
Cercle de Settat Janoubia
Caidat de Beni Yagrine
C. T Toualet

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 01/2021**

Le 30 Mars 2021 A 10 heures, il sera procédé en séance publique au siège de la commune territoriale Toualet à l'ouverture des plis relatifs aux travaux de construction de six pistes d'une longueur de 11 km et 270 m à la commune de Toualet

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

- L'estimation pour l'exécution des travaux est fixé à la somme de : deux million vingt et un mille soixante cinq dirhams vingt cts (2.021.065,20 DH T.T.C).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente cinq mille dirhams (35.000,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service technique de la commune ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B.1 : Travaux de terrassement routiers courant B.3 : Ouvrages d'assainissement routier et traitement de l'environnement. B.5 : Assises non traités et enduit superficiel.	4au minimum

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 4 de règlement de la consultation.

N.B UNE VISITE DES LIEUX SERA ORGANISEE LE 16 Mars 2021 A 10 HEURES.

N° 1727/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES MEKNES
PREFECTURE DE FES
COMMUNE DE FES
ARRONDISSEMENT ZOUAGHA
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03 /2021
Scénce Publique**

Le Mercredi 31 / 03 / 2021 à 11 H 00 du matin , il sera procédé dans les bureaux de monsieur le Président de l'Arrondissement zouagha , à la salle des Réunions de l'Arrondissement sis à **Bensouda Route Ras Almaa Fès**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :

Appel d'Offres sur offre de prix N° 03/2021 : Réfection des dégradations et mise à niveau de voiries dans l'Arrondissement Zouagha .

Le Cautionnement Provisoire est fixé : Soixante Mille Dirhams (60.000,00 Dhs) .

L'estimation des Coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage : Quatre Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams (4.997.280,00 Dhs) .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de l'Arrondissement Zouagha sis à **Bensouda Route Ras Almaa Fès**, le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état :

www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'Ordre de l'arrondissement Zouagha
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de l'Arrondissement et à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Les concurrents peuvent aussi soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article N°09 du règlement de la consultation (RC) .

NB :

Pour le Présent Marché le maître d'ouvrage exige la production de :

- Pour les Concurrents Marocains :

Une Copie Certifiée Conforme à l'Original de Certificat de Qualification et de Classification

développée depuis moins d'un an par l'administration compétente , suivant le tableau ci-dessous :

Secteur	Qualifications	Classe
Travaux Routiers et Voiries Urbaine	B6	4

- Pour les Concurrents Etrangers : il suffit de présenter les pièces stipulées dans l'articles 24 du décret N° 02-12-349 du 20 mars 2013

N° 1725/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
02/2021/INDH**

Le 30 Mars 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Construction d'un centre des personnes à besoins spécifiques au centre Aguelmou Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quarante mille dirhams (40.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux millions trois cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dirhams et quatre-vingt centimes TTC (2.335.882,80 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
A (Construction)	4	A1 : Travaux de fouilles à l'air libre Et A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

N° 1726/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 COMMUNE IMINDOUNIT

Avis d'examen d'aptitude professionnelle
Pour accès au poste d'adjoint Administratif 2^{ème} grade échelle 07

Le président de la commune IMINDOUNIT déclare l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle pour accès au poste d'adjoint administratif 2^{ème} grade échelle 7 le 27/03/2021 à 9h00 au siège de la commune.

Cet examen est ouvert aux adjoints Administratifs 3^{ème} grade, qui ont passé 06 années au moins de service effectif en tant que telle, le nombre de poste : un seul poste.

L'examen comprend les éléments suivants:

• ÉPREUVE ÉCRITE:

1 – Examen écrit durée 03 heures coefficient 03

• ÉPREUVE ORALE:

Test de spécialisation requise; durée 15 à 30 minutes; coefficient 03.

Décerné pour chaque examen une note entre 0 et 20 et toute note inférieure à 5/20 est considérée éliminatoire.

Qualifié pour passer l'épreuve orale : les candidats obtenus une note comprise entre 10 et 20 sans avoir une note éliminatoire.

Ceux qui souhaitent participer, doivent déposer leur candidature au service de personnel.

Le dossier comprend les documents suivants:

- 1 - une demande écrite adressée au président du conseil communal
- 2 - une copie de la dernière décision de promotion

Le 22 Mars 2021 est la date limite pour accepter les demandes de mise en candidature.

N° 1728/PA



DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN

Avis d'appels d'offres ouvert

SEANCE A HUIT CLOS

(Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
 N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURS D'OUVERTURE DES PLS
03/AO/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRES RELEVANT DE LA DP TANTAN	Secteur A / Qualification A2 / Classe 4	20 000,00 Vingt Mille Dirhams ; 00 cts	1 805 714,05 Un Millions Huit Cent Cinq Mille Sept Cent Quatorze Dhs et 05 Centimes	26/03/2021 à 10 H 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma. (Conformément au dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par : l'article 04 du règlement de consultation

N° 1729/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والنقل
 واللوجستيك والماء
 المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°07/2021

Le 15 avril 2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE REVÈTEMENT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA RP 1718 ENTRE LES PK 63+000 ET PK 77+400 ET DE LA RP 1702(RR110) ENTRE LES PK 0+000 ET PK 19+000. PROVINCE DE TAROUDANT (PC 2021)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 45000,00Dhs (Quarante CinqMille Dirhams)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 4 268 280.00Dhs (Quatre Millions Deux Cent Soixante HuitMille Deux Cent Quatre Vingt Dhs, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B5	Classe 3

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 1731/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE
 ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 Département de la jeunesse et des Sports
 Direction Régionale Fès/Meknes



المملكة المغربية
 وزارة الثقافة والشباب والرياضة
 قطاع الشباب والرياضة
 المديرية الجهوية فاس / مكناس

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/ 2021(Séance Publique)

LeLundi29/03/2021 à 10:30h du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse et des sports à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES ET BUVETTES DU COMPLEXE SPORTIF DE FESRELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS REGION FES MEKNES - LOT UNIQUE-

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
5 627 596,80 Cinq millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize Dirhams et quatre-vingt centimes	100 000,00 Cent mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction régionale de la Jeunesse et des Sports Bureau des Marchés, A.V Chefchaoui Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de article 25 du décret n°2-12-349 du8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 09 du règlement de consultation

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse et Sport 01 boulevard Chefchaoui ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.www.marchespublics.gov.ma.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et classification :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
Secteur A	4	A5

*Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 1730/PA

Association Coopération Développement Jerada
Avis d'ouvert d'offres ouvert
N°: 01/2020/CODEV
Le président de l'Association Coopération Développement à Jerada (CODEV) reçoit jusqu'au 30 Mars 2021 à 10 heures, les offres de prix concernant: les Travaux de réhabilitation du centre de services sociaux de proximité à Jerada.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de

l'association Coopération Développement à Jerada. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit Mille Dirhams (8000,00dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Soixante Dix Mille Trois Cent Trente Dirhams (270.330,00 Dhs). Les plis des soumissionnaires devront parvenir par poste (courriers recommandés avec accusés de réceptions) au siège de l'association ou être dé-

posés contre récépissés dans les bureaux de l'association à Jerada ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis conformément aux conditions prévues au règlement relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à produire par les concurrents sont mentionnées dans le règlement de consultation.

N° 1732/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDEL T
CERCLE DE RICH
CAÏDAT DE GOURRAMA
COMMUNE TERRITORIALE DE GUIR

**AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE GUIRAU TITRE ANNEE 2021**

Le président de la Commune Territoriale de Guir, annonce que l'examen d'aptitude professionnel au titre de l'année : 2021 est ouvert aux fonctionnaires remplissant les conditions statutaires, sera organiser au siège de la dite commune, tel indiquer au tableau ci-dessous :

Catégorie	Conditions	Nombre de postes	Date d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers	Lieu d'examen
Examen professionnel pour l'accès au grade Adjoint Technique 2 ^{ème} grade	Six années de travail effectif en qualité d'Adjoint Technique 3 ^{ème} grade	01	27/03/2021 A 09 h	26/03/2021	Siège de la commune Guir

N° 1733/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الديورية الإقليمية مراكش سفي

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 05/RH/2021/INV en 02 Lots**
(Séance publique)

Le26/03/2021, à 10 heures 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRSde Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » àBenguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 05/RH/2021/INV en 02 Lots

LOT N°	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT DE L'ESTIMATION TTC
1	Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux de construction de l'école primaire communautaire AIT TALEB à La commune territoriale AIT TALEB relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	105 000,00 (Cent cinq mille dirhams)
2	le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux de construction du lycée qualifiant CADI AYYAD à la commune territoriale RAS EL AIN relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	200 000,00 (Deux cent mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissés leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

N° 1735/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الديورية الإقليمية مراكش سفي

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 04/RH/2021/INV en 02 lots**
(Séance publique)

Le26/03/2021, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction de MENFPESRSde Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » àBenguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 04/RH/2021/INV en 02 lots

LOT N°	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT DE L'ESTIMATION TTC
1	Etudes techniques et suivi des travaux de construction de l'école primaire communautaire AIT TALEB à La commune territoriale AIT TALEB relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	162 000,00 (Cent soixante deux mille dirhams)
2	Etudes techniques et suivi des travaux de construction du lycée qualifiant CADI AYYAD à la commune territoriale RAS EL AIN relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	200 000,00 (Deux Cent Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissés leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

- Copiés légalisés du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants :
D14 - D15 - D16

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

N° 1734/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم العالي
أكاديمية مراكش سفي
الديورية الإقليمية مراكش سفي

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 06/RH/2021/INV en 02 lots**
(Séance publique)

Le26/03/2021, à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction de MENFPESRSde Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » àBenguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 06/RH/2021/INV en 02 lots

LOT N°	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT DE L'ESTIMATION TTC
1	Essais géotechniques, contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux de construction de l'école primaire communautaire AIT TALEB à La commune territoriale AIT TALEB relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	70 200,00 (Soixante dix mille deux cent dirhams)
2	Essais géotechniques, contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux de construction du lycée qualifiant CADI AYYAD à La commune territoriale RAS EL AIN relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	100 000,00 (Cent Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissés leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

- Les certificats de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
n°1 : Etude géotechnique	EG.1	4
n°2 : Contrôle Qualité	CQ.1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 1736/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99 * ZH FILS COMPAGNIE * Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/01/2021, enregistré le 03/02/2021 il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes : - Dénomination : Société « ZH FILS COMPAGNIE » S.A.R.L

- Objet : Entrepreneur de la gestion d'exploitations commerciales ou industrielles ou agricole

- Agent d'affaires - L'exploitation, la production, la distribution, la commercialisation, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits agricoles et matières afférentes.

- La Prestation de tous services.

- L'Import-export sans limitation de Références.

- Siège Social : 12, Rue Sabri Boujmaa 1er étage APT N° 6, Casablanca.

- Durée : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1.000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit : Mr ZAIDI HASSAN : 1.000 Parts

Gérance : La société administrée et gérée par le gérant unique Mr ZAIDI HASSAN.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, Le 02/03/2021

Sous N° 768178 Immatriculé au RC N° 492.619. 13/07/2009 POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

N° 1737/PA

" R.M PARTNERS" SARL A.U

1-Aux termes du PV AGE en date du 28/01/2021, il a été décidé ce qui suit : I- La ratification de la cession des parts sociales intervenue entre Mr MOHAMMED FINES, en tant que cédant de la totalité de ses parts sociales soit MILLE (1000) parts sociales, lui appartient dans ladite société.

Et Mr LAHOUCINE AMSDAR, en tant que cessionnaire desdites parts.

En conséquence l'article 7 des statuts est modifié.

II- Etablissement des Statuts Refondus.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 02/03/2021 sous le numéro 768072.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1738/PA

" RAMO SYSTEME" SARL A.U

Aux termes du PV AGE en date du 03/09/2020, il a été décidé ce qui suit : - le transfert du siège social de ladite société à l'adresse suivante : 39 RUE SERGENT LOUIS FERRE HAY ARSALANE AIN BORJA - CASABLANCA

- Etablissement des statuts Refondus (Mise à Jour).

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 02/03/2021 sous le numéro 768176.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1739/PA

"SAMAD ALF EL GARA" S.A.E.G" SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 22/01/2021 il a été constitué une sarl a.u, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Négoce de céréales légumineuses corps gras et tous produits agricoles - Transport de marchandises par automobiles dont le tonnage agréé est égal ou supérieur à 15 tonnes (entrepreneur de) - Transport communal -Transport de personnel pour le compte d'autrui.

Siège Social: Hay AlQods C Rue 2 N°102 Sidi Bernoussi - Casablanca.

Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr ABDELATI BOUGHAZI 1000 parts.

Gérance : Mr ABDELATI BOUGHAZI est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.

Année Sociale: du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 768174 en date du 02/03/2021 et immatriculé sous le numéro 492605.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1740/PA

ARRETE GUBERNATORIAL N°10/2021 DU 24/02/2021 ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT RELATIVE AU PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE PERMANENTE SUR OUED MARGOU DE LA SOCIETE SBTR SARL A LA COMMUNE DE TERNATA, PROVINCE DE ZAGORA

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE ZAGORA ARRETE

Article I : L'ouverture d'une enquête publique le Mardi 23/03/2021 à la Commune de Ternata, relative à l'Etude d'impact sur l'environnement d'un projet d'exploitation d'une carrière permanente sur Oued Margou de la société SBTR à la Commune de Ternata, Province de Zagora.

Article II : Le dossier de l'enquête publique est déposé avec le présent arrêté ainsi que le(s) registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions concernant le projet au siège de la Commune de Ternata, durant toute la

durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Le présent arrêté doit être affiché dans les locaux de la Commune de Ternata, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Article III : La population concernée par l'enquête publique, et située dans le périmètre de l'étude l'impact sur l'environnement du projet, est la population de la Commune de Ternata.

Article VI : La mise en œuvre de cet Arrêté Gubernatorial incombe à l'autorité administrative locale du lieu d'implantation du projet qui préside la commission chargée de la conduite de l'enquête publique.

N° 1752/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION DE DOUKKALA ABDA PROVINCE DE SAFI CERCLE DE GZOUA CAIDAT OULED SELMANE.

C.T. OULED SELMANE. Avis d'appel d'offre

Ouvre : N° : 03/2021/OLS Séance publique Le 26 mars 2021 à 10 heures

30 minute, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la C.T. OULED SELMANE l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre concernant :

Location de l'abattoir du souk hebdomadaire (Had El Machrek)

Le cautionnement provisoire est fixé respectivement à la somme de : 21000,00 DH.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 147000,00 DH.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du bureau de la régie de la C.T OULED SELMANE, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent : -Soit déposer leurs plis dans la régie de la commune OULED SELMANE

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau Précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres du début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par décret N°: 2-12 -349 Du 8 Joumada1 1434 (20 Mars 2013)

N° 1753/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE YOUSSOUFIA CERCLE DES AHMAR CAIDAT DES SIDI CHIKER C.T. SIDI CHIKER AVIS DES MARCHES OUVERTES

Il sera procédé dans une séance publique au bureau du président de la C.T sidi chiker à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

- N°06 du 29/03/2021 A11H00 :« location du souk hebdomadaire Jamaâ de

sidi chiker.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 240000,00dhs (Deux cent quarante mille dirhams).

Le montant estimatif de l'affermage est 40000,00dhs (quarante mille dirhams.) par mois

-N°07du30/03/2021A11H00 :location d'un boutique N°41au centre de sidi chiker

Le cautionnement provisoire est fixe a lasomme de10000,00dh(dix mille dirhams)

Le montant estimatif est de 500.00dh(cinq cent dirhams)

- N°08 du31/03/2021 A11H00 « travaux de construction et d'achevement des murs de cloture pour les cimetières a la commune sidi chiker province de youssoufia»

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 35.000,00 DH (Trente cinq Mille dirhams)

- Le cout des prestations du présent appel d'offre établi par le maître d'ouvrage est : 636539,00 DH six cent trente-six mille cinq cent trente-neuf DIRHAMS TTC

Les dossiers d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de directeur de services de la C.t.sidi chiker ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Monsieur le président de la commune t sidi chiker

-Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la C.t.sidi chiker

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la Consultation.

N.B: Tout document présenté par le concurrent sous forme de photocopie doit être légalisé par l'autorité compétente

N° 1754/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

EN SEANCE PUBLIQUE N° 05/2021 DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le vingt-neuf (29) Mars 2021 à dix heures (10h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertifi-

cation de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'Appels d'Offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux de reboisement sur une superficie de 50 ha au périmètre d'Ait Mokkar 5, Commune Territoriale d'Ahl Tifnout, Province de Taroudannt

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Deux cent quarante-neuf mille trois cent Dirhams (249 300,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Dans le dossier technique, seul est exigée la présentation d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier délivrée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

-Secteur demandé : 1. ; Qualification demandée : 1 à 5. Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1755/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts Direction Régionale des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts

et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

EN SEANCE PUBLIQUE N° 6/2021 DPEFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le Vingt-neuf (29) Mars 2021 à quinze heures (15h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'Appels d'Offres sur offres de prix ayant pour objet l'exécution des travaux de regamis et entretien des plantations anciennes sur une superficie de 100 ha au périmètre d'Ait Mokkar 4, Commune Territoriale d'Ahl Tifnout, Province de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille dirhams (15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de deux cent quarante neuf mille neuf cent dirhams (249 900,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Dans le dossier technique, seul est exigée la présentation d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier délivrée par le Département des Eaux et Forêts

Secteur demandé : 1. ; Qualification demandée : 1 à 5. ;Catégorie demandée : 1 à 5.

N° 1756/PA

N° 1756/PA

N° 1756/PA

N° 1756/PA

Avis de modification
STE NC PRO TRANS SARL
AU

Capital social : 100.000,00
DHS

Siège social : 45, rue Abdel-
kader Mouftakar 2ème étage
n°04 Casablanca
RC. Casa n°419475

Cession des 1.000 PS appa-
rtenant à Messieurs Safwan
Nhlili & Rachid Chakik au
profit de monsieur Rida El
Wafi.

Démision de monsieur Ra-
chid Chakik de la gérance.
Nomination de monsieur
Rida El Wafi gérant unique
de la Ste NC PRO TRANS
SARL AU pour une durée in-
déterminée.

Le dépôt légal a été déposé au
T.C de Casablanca, le
28/01/2021 sous le n°763135.
N° 1757/PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
Aux termes d'un acte s.s.p en
date du 14/02/2021, il a été
constitué les ci-après nommes
une société à responsabilité
limitée d'associé unique dont
les caractéristiques sont les
suivantes :

• Dénomination : SOCIETE
EXTENSIVE SERVICES
SARL AU
Siège social : 10 RUE DE LI-
BÉRTE ETG N°3 APPRT N°5
CASABLANCA

• Objet : Organisation des
événements, accompagnement

• Durée : 99 ans
Capital social : 100.000,00 dhs
devise en 1000 parts de 100
dhs chacun souscrites en to-
talité et entièrement libères
par une seule personne phy-
sique à savoir :

- AFAF GHAILANI HAS-
SANI 100.000,00 DHS
(1000 parts)

-Gérance : la société est gérée
et administre par AFAF
GHAILANI HASSANI

-Dépôt légal a été effectuée au
tribunal de commerce de Ca-
sablanca sous n°768352
N° 1758/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVE-
LOPPEMENT RURAL ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA

FQUIH BEN SALAH
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°02/2021/DA
DU 26/03/2021 à 9H00

Séance publique
Le vendredi 26/03/2021 à
09heures 00 mn, il sera pro-
cédé, dans la salle de réu-
nions de la Direction de
l'Office Régional de Mise en
Valeur Agricole du Tadla sis
au Quartier Administratif à
Fquih Ben Salah, à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres sur offre de prix,
pour : Travaux d'aména-
gement des périmètres de pe-
tite et moyenne hydrau-
lique (PMH) dans la zone
d'action de l'ORMVA du
Tadla. (Province de Béni
Mellal).

Lot n°1 : Travaux d'aména-
gement des périmètres de
petite et moyenne hydrau-
lique (PMH) dans la zone
d'action de l'ORMVA du
Tadla. (Province de Béni
Mellal).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau

Administratif et Marchés
du Département des Amé-
nagement (DA) de l'Office
Régional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla à Fquih
Ben Salah, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
:www.marchéspublics.
gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Lot n°1 : Dix Sept Mille Di-
rhams (17000,00 DH).
Lot n°2 : Seize Mille Cinq Cent
Dirhams (16500,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

Lot n°1 : Neuf Cent Quatre
Vingt Deux Mille Deux
Cent Soixante Dirhams (982
260,00 DH) Toutes Taxes
comprises.

Lot n°2 : Neuf Cent Quar-
ante Huit Mille Soixante Six
Dirhams (948 066,00 DH)
Toutes Taxes Comprises.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
Règlement relatif aux
conditions et formes de pas-
sation des marchés de l'Of-
fice Régional de Mise en
Valeur Agricole du Tadla et
à l'arrêté du ministre de
l'Economie et des Finances
n° 20-14 du 4/9/2014, rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les concurrents peuvent
déposer leurs Offres de sou-
mission :

- Soit contre récépissé au
Bureau d'ordre de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah ;

- Soit les envoyés par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à la
direction de l'ORMVA du
Tadla à Fquih Ben Salah ;

- Soit déposés par voie élec-
tronique via le portail des
marchés publics ;

- Soit les remettre en séance
tenante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des
lieux le 15/03/2021, le ren-
dez-vous est fixé à 10
heures au siège du Départe-
ment des Aménagements
de l'ORMVA du Tadla à
Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir par les concurrents
sont celles prévues par l'ar-
ticle 7 et 8 du Règlement de
consultation.

Le dossier technique pré-
voit une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification et
de classification conformé-
ment à l'Arrêté du Minis-
tère de l'Agriculture et de la
Pêche Maritime N°3332-13
du 01 Novembre 2013 :

- Branche d'activités : 4 « Tra-
vaux de pose de canaux por-
tés et conduits d'irrigation »
- Qualification : 4.1 «
Construction de petits can-
aux d'irrigation »
- Classe minimale deman-
dée : 4.

N° 1759/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVE-
LOPPEMENT RURAL ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA

FQUIH BEN SALAH
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N°03/2021/DA
DU 26/03/2021 A 10 H00
SEANCE PUBLIQUE
Le Vendredi 26/03/2021 à
10heures 00mn, il sera pro-
cédé, dans la salle de réu-
nions de la Direction de
l'Office Régional de Mise en
Valeur Agricole du Tadla sis
au Quartier Administratif à
Fquih Ben Salah, à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres sur offre de prix,
pour : Contrôle de la qualité
des travaux de modernisa-
tion des réseaux d'irriga-
tion, d'ouvrages
hydrauliques et travaux de
PMH dans la zone d'action
de l'ORMVA du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
Administratif et Marchés
du Département des Amé-
nagement (DA) de l'Office
Régional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla à Fquih
Ben Salah, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
:www.marchéspublics.
gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Trois Mille Di-
rhams(3000.00DH)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :Cent Soixante-
quinze Mille Cinq Cent Di-
rhams (175 500,00dh)Toutes
Taxes Comprises.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
Règlement relatif aux
conditions et formes de pas-
sation des marchés de l'Of-
fice Régional de Mise en
Valeur Agricole du Tadla et
à l'arrêté du ministre de
l'Economie et des Finances
n° 20-14 du 4/9/2014, rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les concurrents peuvent
déposer leurs Offres de sou-
mission :

- Soit contre récépissé au
bureau d'ordre de
l'ORMVA du Tadla à Fkih
Ben Salah ;

- Soit les envoyés par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à la
direction de l'ORMVA du
Tadla à Fquih Ben Salah ;

- Soit déposés par voie élec-
tronique via le portail des
marchés publics ;

- Soit les remettre en séance
tenante au Président de la
Commission d'Appel d'Of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
Une visite des lieux où se-
ront effectués les travaux
objet du présent appel d'of-
fres, est prévue pour le
15/03/2021 à 10h. Rendez-
vous au Département des
Aménagements de
l'ORMVA du Tadla
L'ouverture aura lieu le
26/03/2021 à 11 H 00 mn à
la salle de réunion du siège
de l'ORMVAT sis à Fkih Ben
Salah. Le contenu, la liste
des pièces justifiant les ca-
pacités et les qualités, la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 6,12, 14,20,21 et
22 du règlement de consul-
tation de cet Appel d'offres.
Le dossier technique pré-
voit une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification et
de classification conformé-
ment aux Arrêtés du Minis-
tère de l'Agriculture et de
la Pêche Maritime
N°3032-13 et N° 3033-13 du
01 Novembre 2013 :
- Branche d'activités : 1 «
Travaux de Construction
d'Ouvrages Principaux d'Ir-
rigation »
- Qualification : 1.2 «
Grands Travaux »
- Catégorie demandée :
Classé1.
Pour les Entreprises non

installées au Maroc les
pièces demandées pour le
dossier Technique sont
celles prévues par l'Article
13.2 du Règlement de
Consultation.

N° 1761/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVE-
LOPPEMENT RURAL ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA

FQUIH BEN SALAH
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°05/2021/DA
DU 26/03/2021 à 12 H 00
SEANCE PUBLIQUE

Le Vendredi 26/03/2021 à
12 H 00 mn, il sera procédé,
dans la salle de réunions de
la Direction de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sis au
Quartier Administratif à
Fquih Ben Salah, à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres sur offre de prix,
pour : l'élaboration d'un
Schéma directeur de télé-
gestion des réseaux d'irriga-
tion localisée dans le
périmètre des Bénie
Moussa, ORMVA du Tadla.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
Administratif et Marchés
du Département des Amé-
nagements de l'ORMVA du
Tadla à Fkih Ben Salah, il
peut, également, être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics
:www.marchéspublics.
gov.ma.

Ledit dossier téléchargé peut être
présenté comme document
dans l'offre du soumission-
naire.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Un Million Quatre Cent
Mille Dirhams Toute Taxe
Comprise (1 400 000,00 DH
TTC).

L'estimation des coûts des
travaux établis par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de : Soixante Deux
Millions Six Cent Vingt
Huit Mille Sept Cent Quar-
torze Dirhams et Zéro Cen-
times Toute Taxe Comprise
(62 628 714,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent
déposer leurs offres de sou-
mission :

• Soit contre récépissé au
bureau d'ordre de
l'ORMVA du Tadla à Fkih
Ben Salah ;

• Soit les envoyés par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à la
direction de l'ORMVA du
Tadla à Fkih Ben Salah ;

• Soit les remettre en séance
tenante au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux où se-
ront effectués les travaux
objet du présent appel d'of-
fres, est prévue pour le
15/03/2021 à 10h. Rendez-
vous au Département des
Aménagements de
l'ORMVA du Tadla
L'ouverture aura lieu le
26/03/2021 à 11 H 00 mn à
la salle de réunion du siège
de l'ORMVAT sis à Fkih Ben
Salah. Le contenu, la liste
des pièces justifiant les ca-
pacités et les qualités, la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 6,12, 14,20,21 et
22 du règlement de consul-
tation de cet Appel d'offres.
Le dossier technique pré-
voit une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification et
de classification conformé-
ment aux Arrêtés du Minis-
tère de l'Agriculture et de
la Pêche Maritime
N°3032-13 et N° 3033-13 du
01 Novembre 2013 :
- Branche d'activités : 1 «
Travaux de Construction
d'Ouvrages Principaux d'Ir-
rigation »
- Qualification : 1.2 «
Grands Travaux »
- Catégorie demandée :
Classé1.
Pour les Entreprises non

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
Administratif et Marchés
du Département des Amé-
nagements de l'ORMVA du
Tadla à Fkih Ben Salah, il
peut, également, être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics
: www.marchéspublics.
gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Vingt-cinq mille Dirhams
(25 000.00DH)
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Neuf Cent
Quatre Vingt seize Mille Di-
rhams (996 000,00dh)
Toutes Taxes Comprises.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
Règlement relatif aux
conditions et formes de pas-
sation des marchés de l'Of-
fice Régional de Mise en
Valeur Agricole du Tadla et
à l'arrêté du ministre de
l'Economie et des Finances
n° 20-14 du 4/9/2014, rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les concurrents peuvent
déposer leurs Offres de sou-
mission :

- Soit contre récépissé au
Bureau d'ordre de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah ;

- Soit les envoyés par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à la
direction de l'ORMVA du
Tadla à Fquih Ben Salah ;

- Soit remis au président de
la commission d'appel d'of-
fres en début de la séance
d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Jeudi 01Avril 2021à
09 heures 30 mn la Direc-
tion Régionale du Tensif de
l'ONEE – Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech, avant la date et
l'heure fixées pour la séance
d'ouverture des plis.

- soit déposés contre récépissé
au Bureau d'Ordre de la Di-
rection Régionale du Tensif
de l'ONEE – Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz BP
: 631-Marrakech,avant la
date et heure de la séance
d'ouverture des plis.

- soit remis au président de
la commission d'appel d'of-
fres en début de la séance
d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Jeudi 01Avril 2021à
09 heures 30 mn la Direc-
tion Régionale du Tensif de
l'ONEE – Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz BP
: 631-Marrakech,avant la
date et heure de la séance
d'ouverture des plis.

Les demandes d'éclaircis-
sement doivent être formu-
lées uniquement sur le
portail des marchés publics.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont consultables et télé-
chargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse : http://www.
onep.ma (Espace entreprise
- rubrique Achats)
N° 1763/PC

Les pièces justificatives à
fournir par les concurrents
sont celles prévues par l'ar-
ticle 8 du Règlement de
consultation.
N° 1762/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU TENSIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT- N°07/DR2/2021
La Direction Régionale du
Tensif de l'ONEE- Branche
Eau,se à Marrakech, lance
le présent appel d'offres qui
concerne la Gestion des sta-
tions de pompage, reprise et
surveillance de l'adduction
d'eau potable du centre pro-
duction Aguerd-Province
Essaouira

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises nationales telles
que définies par l'article n°1
de la loi n°53-00 formant
charte de la petite et
moyenne entreprise.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à
721968,00 DH TTC.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé
à7300,00 DH.
Le dossier de consultation
est consultable et téléchar-
geable sur le portail des
marchés publics à l'adresse
: https://www.marchespub-
lics.gov.ma/.
Le dossier de consultation
est remis gratuitement aux
candidats.
En cas d'envoi du dossier
de consultation par la poste
à un candidat, sur sa de-
mande écrite et à ses frais,
l'ONEE-Branche Eau n'est
pas responsable d'un quel-
conque problème lié à la ré-
ception du dossier par le
destinataire.
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consul-
tation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé
au Bureau d'Ordre de la Di-
rection Régionale du Tensif
de l'ONEE – Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz-
Marrakech, avant la date et
l'heure fixées pour la séance
d'ouverture des plis.

FRANCHOPTIQUE
Sarl capital
100 000.00 Dhs
RC286807 Casablanca
Dissolution Anticipée
Par décision de l'AGE en
date du 16/07/2020 il a été
décidé ce qui suit:

• Dissolution anticipée de
la société FRANCHOPTIQUE
SARL AU et sa
mise en liquidation.

• L'AG a nommé comme li-
quidateur M OTHMAN
BENJELLOUN demeurant
à HAY EL OMARIA RUE 1
N°159 APPT 3IN CHOK
CASABLANCA Titulaire de
la Cin n° BK81198 et lui
conféré les pouvoirs les
plus étendus pour terminer
les opérations sociales en
cours, réalisé l'actif, s'ac-
quitter du passif et répartir
le solde entre les associées,
en proportion de leurs
droits.

• Le siège de liquidation est
fixé à BD MOHAMMED
ZEFZAF LOT ET TALIBY
IMM5 MAG03 SM CASABLANCA

Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-greffe du tri-
bunal de Commerce du Ca-
sablanca le 01/03/2021
sous le N° 767881

N° 1764/PA

**FATAH DECOUPE
CONSTITUTION**

Au terme d'un acte ssp en
date du 25/01/2021, il a été
établi les statuts d'une so-
ciété SARL AU dont les ca-
ractéristiques sont :

DENOMINATION: «
FATAH DECOUPE» SARL
AU

OBJET: - Travaux de dé-
coupe laser- menuiserie
bois tôle aluminium fer -
Négociant-Marchand effec-
tuant Import & Export
Siège Social: GROUPE AT-
TAKADOMU GH2 17
ZEME ETG SIDI BER-
NOUSSI Casablanca
Capital Social : 100 000.00
dhs divisé en 1000 parts so-
ciales de 100 dhs chacune
attribué à :

ANI ABDELFETTAH : 1 000
parts
Gérance : MR ANI ABDEL-
FETTAH, gérant pour une
durée indéterminée.

Année Sociale : du 1 janvier
au 31 décembre
Durée : 99 ans.
Le dépôt légal a été effectué
au Tribunal de commerce
de Casablanca sous
n°767743. RC n°492029

N° 1765/PA

**STE « PHARMACIE
IRAQI KARIMA DERB
EL WARD »**

CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L.A.U

I) Aux termes d'un acte
S.S.P en date à FES, du
31.12.2020, il a été établi
les statuts d'une SARL AU, sa-
voir :

DENOMINATION : Sté «
PHARMACIE IRAQI KA-
RIMA DERB EL WARD »
OBJET : Exploitation d'une
pharmacie.

SIÈGE : Imm. B Lots 10
Beausejour Av Ibn Khatib
Rce. Al Kawtar
Dte Ain Chkef Fès.

R U R E E : 99 Ans à com-
pter de sa constitution défini-
tive

C A P I T A L : 1.400.000,00
DHS, divisé en 14 000 P. Sles
De 100,00 DHS chacune.
Mme. IRAQI HOUSSAINI
Karima : 1.400.000,00 DHS
GERANTE : - Mme. IRAQI

HOUSSAINI Karima
II) Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du Tribunal de
Commerce de FES, le
26.02.2021, sous le n° de
dépôt 893/2021 et le RC n°
66 415.

LA GERANTE

N° 1766/PA

**CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZHNIKA**

Tél/ Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
04/02/2021, il a été établi
les statuts d'une société
SARL dont les caractéris-
tiques essentielles sont les
suivantes :

Dénomination : «STE BATI-
MINES " S.A.R.L.

Siège Social : 13 ET 15 RUE
MLY ABDELHAFID APPT
14 RCE BAHA 4 KENITRA.

Associés unique :
- Mr. FARID KHALLAD,
apporteur en numéraire
90000.00 dhs soit 900 parts
sociales.

Objet :
- BUREAU D'ETUDES
D'ENQUÊTES ET DE RE-
CHERCHE.

- IMPORTATEUR VENDAN-
DANT EN DEMI GROS
Durée : 99 ans.

Capital social : 90.000,00
DHS.

Gérance : la société est gérée
par : Mr. FARID KHAL-
LAD.

Dépôt légal : la société a été
immatriculée au RC au
Tribunal de Première In-
stance de Kenitra sous le
N°81330 RC N°58801.

N° 1767/PA

**CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZHNIKA**

Tél/ Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

« R2M IMPRESSIONS»
SOCIETE RESPONSABI-
LITE LIMITE
AU CAPITAL
DE 10 000.00 DH

SIÈGE SOCIAL: 94 BD YA-
GOUB EL MANSOUR
ETG 4 APPT 7 MAARIF
CASABLANCA
RC: 239039

Les'associées de la société
«R2M IMPRESSIONS»
SARL en date du
20/10/2020, ont décidé ce
qui suit :

Cession de 50 parts social
de la société par Mr, MOU-
NIR BENYAHYA, Titulaire
de la CIN N° BE715230et
17parts sociales par
Mr.RAIS MOUNIR Titulaire
de CIN N°BE675342 au profit
de Mr. HICHAM BEN-
NIS, Titulaire de la CIN N°
BE751621.

Cession de 33 parts social
de la société par Mr, RAIS
MOUNIR, Titulaire de la
CIN N° BE675342 au profit
de Mr. AMINE DAHOV, Ti-
tulaire de la CIN N°
BJ295757.

Démission de gérant, Mr,
RAIS MOUNIR, Titulaire de
la CIN N° BE675342 et no-
mination nouveau gérant
Mr. HICHAM BENNIS, Ti-
tulaire de la CIN
N°BE751621.

Changement de dénomina-
tion de &R2M IMPRES-
SION& Sarl à la
dénomination sociale
&AXELA& Sarl.

L'augmentation du capital
social de la société par ap-
port numéraire pour un
montant de 90000.00dhs
soit l'émission de 900 parts
sociales nouvelles, 100dh
pour chacune pour attein-
dre 100000.00 dhs
Modification et mise à jour
de statut

Le dépôt légal est effectué
au tribunal de de commerce
de Casablanca, le
02/03/2021sous le N°
768031.

N° 1768/PA

**GREEN MILL TRADING
CONSTITUTION**

I- Au terme d'un acte S.S.P
en date du 04/01/2021 il a
été constitué une Société
SARL AU dont les caracté-
ristiques sont :

- Dénomination GREEN
MILL TRADING SARL AU

-Objet Social : IMPORTA-
TION ET EXPORTATION
(MARCHAND OU INTER-
MEDIARE EFFECTUANT) -
NEGOCIANT

- Siège social : LOTISSE-
MENT HAY EL AL
WAHDA N° 259 EL ALIA
MOHAMMEDIA.

- Capital social : (100.000,00
dhs) divisé en (1000) parts
de (100) Dirhams chacune,
et attribuées à chacun des
associés en proportion de
leurs apports à savoir :

- Mr. CHARIF EL MOS-
TAFIA : 1000 PARTS
En totalité (1000 parts)
- Durée : 99 ans.

- GÉRANCE : M. CHARIF
EL MOSTAFA, gérant asso-
cié unique pour une durée
illimitée, il aura la signature
sociale.

II- Le dépôt légal a été effec-
tué au secrétariat-greffe du
tribunal de première in-
stance de Mohammedia le
25/02/2021 sous le N°533.
RC N° 27363.

N° 1769/PA

**PACHUCA
CONSTITUTION**

I- Au terme d'un acte S.S.P
en date du 04/01/2021 il a
été constitué une Société
SARL AU dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :

--Dénomination PA-
CHUCA SARL AU

--Objet Social : CAFE
TORREFACTEUR

--CONDITIONNEMENT ET
EMBALLAGE (ENTRE-
PRENEUR DE) - IMPOR-
TATION ET EXPORTATION

(MARCHAND OU INTERME-
DIERE

--Siège social : LOTISSE-
MENT HAY EL AL
WAHDA N° 259 EL ALIA
MOHAMMEDIA.

-Capital social : (100.000,00
dhs) divisé en (1000) parts
de (100) Dirhams chacune,
et attribuées à chacun des
associés en proportion de
leurs apports à savoir :

- Mr. CHARIF EL MOS-
TAFIA ... 1000 parts
En totalité... (1000 parts)
-Durée : 99 ans.

-GERANCE : M. CHARIF
EL MOSTAFA, gérant asso-
cié unique pour une
durée illimitée, il aura la si-
gnature sociale.

II- Le dépôt légal a été effec-
tué au secrétariat-greffe du
tribunal de première in-
stance de Mohammedia le
24/02/2021 sous le N°515.
RC N° 27355.

N° 1770/PA

**ROBIN TRANS
ET SERVICE SARL AU
CESSION DES PARTS
SOCIAL**

RC N° 24575

I- selon la décision de l'asso-
cié unique de LA STE
ROBIN TRANS ET SERVICE
SARL AU en date du
27/01/2021, et selon les
clauses mentionnées sur les
statuts notamment l'article
04 il a été décidé ce qui suit :

- La Cession de la totalité des
parts sociales soit Mille
(1000)parts sociales d'une
valeur nominale de Cent di-
rham chacune à Mr.
ZRAIDI AZEDDINE ; por-
tant CIN BB8722.

- Mr. NKHAILI ABDELA-
ZIZ, accepte sa démission en
tant qu'ancien gérant
unique.

-La nomination Mr. ZRAIDI
AZEDDINE comme nou-
veau gérant associé unique.

- la signature sociale unique
du nouveau gérant associé
unique de Mr.ZRAIDI
AZEDDINE

II- Le dépôt légal a été effec-
tué au secrétariat-greffe du
tribunal de 1 ere instance de
MOHAMMEDIA le
18/02/2021 sous le N° 460.

III- Le déclaration de modifi-
cation de la dite société a été
effectuée au niveau du registre
du commerce, tribunal de
premier instance MOHAM-
MEDIA le 18/02/2021 sous le
numéro476 du registre chro-
nologique.

N° 1771/PA

**GENERATION MULTISER-
VICES "SARL à AU"
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte S.S.P.
enregistré à Marrakech le
10/02/2021, il a été constitué
une société SARL à AU ayant
les caractéristiques suivantes:

1) Dénomination : GENERA-
TION MULTISERVICES

2) Capital social : Le capital
social est fixé à la somme de
10 000,00 dhs.

3) Siège social : AV MOU-
KAOUAMA DALIA B2/2
APPT NO 7 MARRAKECH.

4) Objet : Evénementiel
Etudes générale travaux et
accompagnements.

5) Gérance : Madame
HAJAR ARAB est désigné

gérante de la dite société
pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce de
Marrakech le 26/02/2021
sous le N° 121082, RC N°
111829.

N° 1772/PA

**TAKE CAFE "SARL à AU"
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte Nota-
riée enregistré à Marrakech
le 01/02/2021, il a été consti-
tué une société SARL à AU
ayant les caractéristiques sui-
vantes :

1) Dénomination : TAKE
CAFE

2) Capital social : Le capital
social est fixé à la somme de
10 000,00 dhs.

3)Siège social: OPERATION
AL ITIFAQ IMM A MAGA-
SIN B4 ET A3 MHAMID 08
MARRAKECH.

4) Objet : Restaurant Café.

5) Gérance: Madame NORA
OUBALI est désigné gérante
de la dite société pour une
durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce de
Marrakech le 26/02/2021
sous le N° 121092, RC N°
110401.

N° 1773/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts**

Département des Eaux
et Forêts.

Direction Régionale des
Eaux Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification de Rabat-
Salé-Zemmour-Zaers.

Direction Provinciale des
Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification de Rabat

Avis d'appel d'offres
ouvert

n°15/2021/DPEFLCD-Rbt
Le 01/04/2021 à 10H00, il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la lutte Contre la Dé-
sertification de Rabat sis à
Km 8,3 Avenue Mohamed
VI, Dar Essalam, Rabat à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres

de prix, pour Travaux de
sylviculture au niveau des
Forêts de Maâmoura et
Shoul, sur une superficie de
450 ha, relevant de la Direc-
tion Provinciale des Eaux et
Forêts et de la lutte Contre
la Désertification de Rabat.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
d'ordre de La Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la lutte Contre la Dé-
sertification de Rabat sis à
Km 8,3 Avenue Mohamed
VI, Dar Essalam, Rabat, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics à partir
de l'adresse électronique
suivante : www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: cinq mille (5 000,00) di-
rham.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de quarante trois
mille deux cents dirhams
zéro centimes (43.200,00)
Dhs TTC.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Bu-
reau d'Ordre de La Direc-
tion Provinciale des Eaux
et Forêts et de la lutte
Contre la Désertification de
Rabat sis à Km 8,3 Avenue
Mohamed VI, Dar Essalam,
Rabat;

• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis;

• Soit les déposer par voie
électronique.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N° 1775/PA

**إعلان بإجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021
لولوج مساعد اداري الدرجة الثانية السلم 7**

يجرى يوم : 2021/03/28 بمقر جماعة الحمرآء ، امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري الدرجة الثانية السلم 7، مقترح في وجه المساعدين الاداريين الدرجة الثالثة ، التابعين للجماعة والتي قضاوا : 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة

يحدد عدد المناصب الممتحن في شأنها في منصب واحد (1) ، ترسل طلبات الترشيح باسم رئيس المجلس الجماعي لجماعة الحمرآء (منورية المصالح) قبل تاريخ : 2021/03/26 ويشتمل الامتحان على اختبارات كتابية وشفوية :

المعلم	العدد	الاختبارات	المناصب المتباري بشأنها	إطار الترقية	الإطار الأصلي
2	3 ساعات	اختبار كتابي موضوع علم يتعلق بالقطاع المعني	منصب واحد	مساعد اداري الدرجة الثالثة	مساعد اداري الدرجة الثالثة
3	3 ساعات	اختبار كتابي خاص يتعلق بالوظائف أو المهام المعاصرة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال الخصائص الإدارية المعنية اختبار شفوي			
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	اختبار شفوي لتناقض فيه لجنة الامتحان مع المرشح الموضوع الكتابية عند الاقضاء ومهامه وتخصصه واختير قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها			

تمنع عن كل اختيار نقطة حدية تتراوح بين: 0 و 20 وتعتبر إحصائية كل نقطة تقل عن : 5 من 20 في لا يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي إلا المرشح الحاصل ، دون نقطة ، إحصائية على معدل يساوي : 10 من 20 على الأقل في الاختبارات الكتابية.
N° 1774/PA

المصلحة المغربية
وزارة الداخلية
صالة الطيب تطوان
بلدية تطوان
قيادة بني حسان
جماعة الحمرآء

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc

Commission de l'orthographe de la presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriam Kammich

Sport

Coupe du Trône

La RSB éliminée par le MAS

La situation se gâte dans la demeure des Berkanis

Le Maghreb de Fès s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe du Trône de football en s'imposant mardi loin de ses bases face à la Renaissance de Berkane (4-4, 4-3 t.a.b), grâce en partie au quadruplé de Alaeddine Ajarai. Les

Berkanis, réduits à dix après l'expulsion de leur gardien Zouhir Laaroubi dès la 6^e minute, se sont montrés plus déterminés à prendre l'avantage, signant le 1^{er} but de la rencontre sur un tir de Baker Hilali (34^e).

Dès l'entame de la deuxième période, les hommes du nouvel entraîneur du MAS, Miguel Angel Gamondi, ont dominé les Oranges tirant profit du niveau de forme exceptionnel de leur attaquant Alaeddine Ajarai qui a renversé le score pour les Jaunes (2-1, 75^e, 81^e).

Prolongeant le suspense, le Burkinabé Issoufou Dayo est parvenu à remettre les pendules à l'heure sur une tête (90+5) avant le sifflet final de l'arbitre, obligeant les deux équipes à jouer les prolongations.

A l'image des dernières minutes du temps réglementaire, le festival des buts a été au rendez-vous lors des prolongations. L'homme du match, Alaeddine Ajarai, a signé la troisième réalisation (93^e), puis une quatrième (109^e), avant que la RSB n'égalise à deux reprises grâce à Zakaria Hadraf (98^e) et Djibril Ouattara (113^e). Lors de la séance des tirs au but, la balance a penché du côté des visiteurs (4-3).

Le tour des huitièmes de finale de la Coupe du Trône se poursuivra ce jeudi avec la programmation de trois rencontres dont au moins une sera fatale pour un club de la Botola Pro D1. Il s'agit du choc entre le Chabab de Mo-

hammedia et le Difaa Hassani d'El Jadida, opposition qui promet d'être de bonne facture.

Les deux autres confrontations opposeront Chabab Atlas Khénifra au Moghreb de Tétouan et Wydad Kelaat Sraghna, représentant de la division des amateurs, au Raja de Béni Mellal qui a remercié dernièrement son coach, Mohamed Madhi.

A noter que mercredi, trois matchs devaient avoir lieu, opposant le Kawkab de Marrakech au Hassania d'Agadir, le Raja de Casablanca à l'Ittihad de Sidi Kacem et l'Ittihad de Tanger à l'AS FAR.

Il convient de rappeler en dernier lieu que le match Rapid Oued Zem-Wydad de Casablanca a été reporté à une date ultérieure.



L'AG de la CAF et la CAN U17 ouvertes à la presse

La CAF a le plaisir d'annoncer aux journalistes que suite à une nouvelle concertation avec la Fédération Royale marocaine de football, la 43^e Assemblée générale électorale de la CAF et les matchs de la CAN U17 Total seront ouverts à un nombre limité de journalistes et hommes de médias, à raison de 30% pour la presse locale et 70% pour la presse étrangère.

Suite à l'évolution de la situation épidémiologique au niveau mondial, les journalistes et hommes de médias qui seront autorisés à couvrir la réunion de l'Assemblée générale électorale du 12 mars et les matchs de la Coupe d'Afrique des nations Total des moins de 17 ans, prévue du 13 au 31 mars 2021, devront se soumettre au protocole Covid-19 en vigueur dans le Royaume.

Seuls les journalistes ayant fait une demande d'accréditation via l'espace médias du site www.cafonline.com ont vocation à recevoir une lettre d'invitation qui leur permettra de faire une demande de visa auprès de l'ambassade du Maroc dans le pays de départ.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de communication de la CAF.

Email : communications@cafonline.com
Alexandre Sieve : Directeur de la Communication

alexandre.sieve@cafonline.com
Luxolo September : Chef des Opérations et Relations Médias
Luxolo.september@cafonline.com



Le coach Tarik Sektioui sur le départ

Programme avec arbitres

Judi

14h30 : WSKT-RBM au terrain municipal de Kelaat Sraghna (Mohamed Zerzay)

17h00: CAK-MAT au terrain municipal de Khénifra (Mustapha Kechchaf)

19h00 : SCCM-DHJ au stade Bachir à Mohammédia (Abderrahim Yaacoubi)

Reporté : RCOZ-WAC



Daniel Koch, conseiller sanitaire de l'UEFA

L'Euro dans 12 pays, une difficulté et une chance



Préparer l'Euro de football dans 12 pays est "une difficulté mais aussi une chance", en offrant des solutions de repli face à la pandémie, explique à l'AFP le médecin Daniel Koch, ancien "M. Covid" de la Suisse devenu le conseiller sanitaire de l'UEFA.

Q: Quelles chances ont les grandes compétitions de l'été d'avoir lieu - Euro comme JO -, compte tenu des variants en cours de diffusion et des restrictions dans toute l'Europe ?

R: "Une garantie à 100% n'existe pas, parce qu'une pandémie réserve toujours des surprises. Mais pour le moment, je suis très confiant sur la tenue de ces événements, qu'il s'agisse des JO ou des autres grandes compétitions. Il faudrait de grands changements pour que ce ne soit pas possible. On ne va pas se débarrasser totalement du virus. Mais on a l'expérience de l'été passé, avec de nouveaux atouts: beaucoup plus de tests, variés et plus rapides comme les tests salivaires, une campagne vaccinale qui a déjà pris un bon rythme dans plusieurs

pays, et naturellement, plus de gens immunisés parce qu'ils ont déjà eu le virus. Par ailleurs, dans presque tous les pays, la situation est bien meilleure qu'il y a quelques semaines: les contaminations diminuent et la surcharge des hôpitaux également. Je suis persuadé qu'à l'été, la situation épidémiologique sera sans comparaison avec celle de cet hiver."

Le format de l'Euro cette année - douze villes hôtes dans douze pays différents - vous impose de prendre en compte douze situations épidémiologiques et politiques sanitaires différentes. Comment préparer l'événement dans ces conditions ?

"C'est une grande difficulté, mais c'est aussi une chance. D'un côté il faut discuter avec tous ces

pays, avec toutes les villes aussi, parce que ce sont les gouvernements qui décideront de ce qui sera possible ou ne le sera pas. Il y aura probablement des différences d'un endroit à l'autre. Mais ce n'est pas seulement un problème: si on ne peut plus rien faire dans un pays, il en reste onze autres dans lesquels les préparatifs sont déjà en cours. Alors que si l'on est fixé sur un pays et que rien ne marche, c'est perdu. Par ailleurs, dialoguer avec plusieurs gouvernements permet de comparer les approches."

L'UEFA vous a fixé pour mission de "maximiser le nombre de supporters en minimisant les risques". Est-ce uniquement une question de jauge dans les stades, ou allez-vous aussi évaluer les risques liés

aux déplacements et aux regroupements avant et après les rencontres ?

"Mon travail est justement de leur dire qu'il faut penser à tous ces points et en discuter avec les pays hôtes. Le cœur des discussions, ce n'est plus les +bulles+ pour les joueurs ou pour la presse, parce qu'elles sont déjà définies et opérationnelles dans toutes les compétitions qui ont repris. Pour les professionnels, il n'y aura pas de grands changements. Pour les supporters, on ne prendra pas de décisions avant avril. Mais aller voir des spectacles, pas seulement de sport d'ailleurs mais aussi de culture, c'est un besoin légitime: c'est pour ça qu'on cherche des moyens pour le permettre, sans prendre de risques irresponsables."



Pelé : Aujourd'hui a été un jour inoubliable. J'ai été vacciné !

Le triple champion du monde, âgé de 80 ans, en a profité pour appeler ses compatriotes à ne pas baisser la garde face à une pandémie qui tue actuellement plus de 1.100 personnes par jour au Brésil.

"Aujourd'hui a été un jour inoubliable. J'ai été vacciné !", écrit le roi Pelé sur son compte Instagram. Son message est accompagné d'une photo le montrant avec un masque de protection,

pouce levé, tandis qu'une personne le vaccine.

Interrogé par l'AFP, le service de presse de Pelé n'a pas précisé où avait eu lieu la vaccination, quel type de vaccin avait été utilisé ni s'il s'agissait de la première ou de la seconde injection.

Seul footballeur de l'histoire à avoir remporté trois Coupes du monde (1958, 1962, 1970), Pelé est isolé chez lui dans l'Etat de Sao Paulo depuis le

début de la pandémie qui a déjà fait plus de 255.000 morts au Brésil. Un chiffre seulement dépassé par les Etats-Unis.

La santé de Pelé s'est fortement dégradée ces dernières années. L'ancienne star de Santos limite ses sorties et les quelques vidéos qu'il publie sur les réseaux sociaux le montrent en fauteuil roulant ou s'agrippant à un proche.

Plus de deux milliards de revenus en moins en deux ans pour les clubs espagnols à cause de la Covid-19

Les clubs espagnols de première et deuxième divisions ont enregistré des revenus en baisse de 2,013 milliards d'euros lors des saisons 2019-20 et 2020-21 en raison de la pandémie de coronavirus, selon les chiffres communiqués mardi par la LaLiga.

"Malgré les deux milliards de revenus en moins, ce qui est énorme, les clubs, et surtout les grands clubs, ont pu résister", s'est félicité le président de la Ligue espagnole de football, Javier Tebas, selon un bilan calculé après la clôture du marché des transferts fin janvier.

Pour la saison 2019-20 les clubs ont enregistré des rentrées de 4,8 milliards d'euros, soit 366 millions de moins que les 5,167 milliards prévus, selon le rapport établi par le cabinet d'audit financier Price Waterhouse Coopers.

Pour l'actuelle saison, le rapport estime que le manque à gagner s'élèvera à 1,647 milliard d'euros sur les

2,269 milliards de rentrées initialement prévues, soit une diminution de 31% pour les deux premières divisions espagnoles.

Ainsi, lors des deux dernières saisons ces deux divisions auront essuyé une baisse de revenus de 2,013 milliards, soit 19%, par rapport au chiffre prévisionnel de 10,436 milliards d'euros. Les clubs ont fait face en réduisant les coûts de 984 millions d'euros lors des deux dernières saisons.

Du fait de cette réduction des dépenses, l'impact net de la pandémie est de 1,030 milliard d'euros sur les deux saisons, que les clubs absorbent avec les bénéfices enregistrés lors des saisons précédentes.

"Cette dette sera amortie au cours des trois à cinq prochaines années, ainsi l'impact du Covid-19 sera comblé à raison de 150 à 250 millions d'euros par saison", a dit le directeur général de LaLiga, José Guerra.

"Dans d'autres championnats il y a des problèmes de paiement de sa-

laires, en Italie, en France, en Premier League, plusieurs clubs ont sollicité des aides de l'Etat, nous non", a affirmé M. Tebas, qui estime à "deux saisons" le délai pour retrouver les chiffres d'avant la pandémie.

En outre, en raison du lourd manque à gagner causé par l'absence du public, la Ligue espagnole a révisé les montants du plafond salarial autorisé pour chaque club. "Notre limite a baissé de 22%", a précisé José Guerra.

Toutefois, ce plafond salarial a augmenté pour le Real Madrid, le Celta Vigo, Grenade et Huesca, alors que celui du FC Barcelone a baissé. Pour le Real, il passe de 468,5 à 473,3 millions d'euros grâce aux bénéfices enregistrés dans les transferts ainsi qu'aux succès sportifs qui compensent les pertes liées aux recettes.

Le Barça, en revanche, a vu son plafond ramené de 382,7 à 347 millions d'euros. La saison dernière, l'équipe catalane, en proie à de fortes



tensions économiques, a dépensé 391,6 millions d'euros en salaires pour l'équipe première.

Le plafond salarial, calculé sur la base de plusieurs variables, est un indicateur utilisé par LaLiga pour le contrôle économique des 42 clubs de

première et deuxième divisions.

Enfin, toujours en raison de la pandémie, le président de LaLiga Javier Tebas a reconnu qu'il ne faudrait pas s'attendre à de "grosses opérations" sur le marché des transferts cet été.

"Barçagate": L'ex-président du FC Barcelone Bartomeu relâché mais l'enquête se poursuit



Cinq jours de l'élection d'un nouveau président au FC Barcelone, son ancien patron, Josep Maria Bartomeu, a été remis en liberté provisoire mardi après son audition par la justice dans le cadre de l'enquête sur le "Barçagate", une campagne présumée de calomnies visant des figures du club. Arrêtés lundi et soupçonnés

d'abus de confiance et de corruption, Josep Maria Bartomeu et son ancien bras droit Jaume Masferrer ont passé la nuit dans un commissariat avant d'être transférés au palais de justice de Barcelone pour y être entendus.

Après avoir refusé de s'exprimer durant leur audition, ils se sont vu accorder la "liberté provisoire" par la magistrate en charge de l'affaire dont l'enquête "reste ouverte", a indiqué dans un communiqué le tribunal supérieur de Catalogne.

Perquisitions au siège du club, interpellation du directeur général, Oscar Grau, et du directeur juridique, Roman Gomez Ponti, relâchés lundi, l'enquête sur le Barçagate", ouverte en mai, s'est accélérée lundi.

Après des mois de débâcle entre problèmes financiers et volonté de départ cet été de la légende vivante Lionel Messi, l'opération policière contre le club fait décidément tache.

"Ce qu'il s'est passé hier n'est bon ni pour le Barça ni pour la Liga", a d'ailleurs déploré mardi le patron du

championnat espagnol, Javier Tebas, disant espérer "qu'il n'y a eu aucun franchissement de ligne rouge".

L'entraîneur du club Ronald Koeman a jugé pour sa part que ce n'était "pas bon pour l'image du club".

Le "Barçagate" a éclaté en février 2020.

Dans une enquête, la radio espagnole Cadena Ser affirme alors qu'une campagne de dénigrement contre des figures du Barça a été orchestrée par une entreprise travaillant pour le club.

A l'époque, des vagues de commentaires négatifs sur les réseaux sociaux touchent des figures du club, critiques envers la gestion de Bartomeu comme Lionel Messi, le défenseur Gerard Piqué, l'ancien entraîneur emblématique Pep Guardiola ou encore l'ex-président et candidat aux prochaines élections pour la présidence du Barça, Joan Laporta.

Selon la radio, le Barça a versé un montant de près d'un million d'euros à cette entreprise, I3 Ventures, officiellement pour surveiller son image sur In-

ternet, un montant faramineux, six fois supérieur aux prix du marché, pour une telle prestation.

En outre, cette somme a été perçue en six versements distincts de moins de 200.000 euros, le montant maximal pour qu'une facture soit réglée sans être approuvée par le comité de direction du club. Le FC Barcelone avait alors catégoriquement démenti toute campagne de diffamation.

"Les a-t-on chargés de surveiller les réseaux sociaux? La réponse est oui. Les a-t-on chargés de discréditer des personnes ou institutions sur les réseaux sociaux? La réponse est non. Et nous poursuivrons tous ceux qui nous accusent de cela", s'était alors défendu Bartomeu.

Ces révélations ont fait éclater les divisions entre les dirigeants. Plusieurs membres du comité de direction ont démissionné en avril avant de déposer une plainte pour abus de confiance et corruption.

Peu après l'ouverture de l'enquête en mai dernier, de premières perquisi-

tions ont eu lieu au siège du club et en juillet, un audit du cabinet PWC a estimé que "les protocoles d'approbation internes du club n'(avaient) pas été respectés" dans le contrat avec I3 Ventures.

De plus en plus critiqué, aussi bien par les supporters que les joueurs et les membres du club, Josep Maria Bartomeu finit par démissionner fin octobre. Parfois brouillon dans sa communication et brutal dans ses décisions, l'homme d'affaires catalan de 58 ans avait fait preuve de fermeté, depuis son élection en 2015 à la tête du club, au risque parfois de froisser les fans.

L'été dernier, il n'avait pas cédé face à Messi, quand la "Pulga" avait demandé à rompre "unilatéralement" son contrat, obligeant la star argentine à rester.

Et en janvier 2020, quand l'équipe était première au classement de la Liga, il avait envers et contre tout orchestré le limogeage de l'entraîneur Ernesto Valverde pour le remplacer par le quasi-inconnu Quique Setién.

L'halothérapie dans la deuxième ville de Libye, en quête d'apaisement

Une brise salée souffle sur Benghazi: ouvert il y a cinq mois dans la deuxième ville de Libye, le centre Opal propose des thérapies dans des "grottes de sel" artificielles, une première dans un pays qui tente de retrouver un semblant de normalité.

Lancé par deux Libyennes, le centre flambant neuf situé dans le quartier chic de Dagadosta exploite les bienfaits de l'halothérapie avec la promesse de soigner certaines maladies respiratoires comme l'asthme, ou cutanées comme l'eczéma et le psoriasis.

Eclairage tamisé, musique de fond. Dans une ambiance volontiers zen, Iman Bugaighis, l'une des fondatrices, recouvre de sel le corps d'un client à l'aide d'une pelle.

Yeux fermés et mains serrées autour d'une boule de sel, l'homme, la trentaine, se détend, respirant lentement dans cette salle sans fenêtres.

Dans une autre salle aux allures de grotte avec ses murs recouverts de cristaux, un appareil diffuse des particules de sel chargées d'iode destinées à être inhalées.

Une séance dure 45 minutes et coûte entre 80 et 120 dinars (entre 15 euros et 23 euros). Plusieurs sont nécessaires pour constater des résultats, explique Mme Bugaighis, spécialiste en médecine alternative.



"L'inhalation des particules de sel purifie les voies respiratoires et apporte des bienfaits à la peau", affirme cette Libyenne, blouse blanche et voile rose recouvrant la tête.

Mustafa Ahmed Akhlif, un banquier quinquagénaire, souffrait

depuis dix ans de sinusites aiguës. "J'ai pris beaucoup d'analgésiques et essayé la médecine traditionnelle sans que cela atténue ma douleur", confie-t-il.

Il s'est alors mis à fréquenter le centre et après quatre séances, son état "s'est amélioré à 80%",

assure-t-il.

Iman Bugaighis a découvert cette thérapie lors de voyages dans des pays arabes abritant le même genre d'établissements. Elle a ensuite étudié la médecine alternative en Tunisie voisine avant de retourner dans son pays, où elle a lancé

son projet avec une amie, Zainab Al-Werfalli.

Iman a ouvert le centre dans sa ville d'origine, Benghazi, berceau de la révolution qui a mis fin à 42 ans de dictature de Mouammar Kadhafi en 2011.

Dans la vieille ville, des murs grêlés et des bâtiments défigurés rappellent que la guerre est passée par là.

Malgré l'instabilité qui règne toujours dans la deuxième ville de Libye, "le centre a rencontré son public", se félicite Zainab Al-Werfalli, déterminée à faire connaître cette "thérapie complémentaire" au corps médical de sa ville.

Le centre a ouvert ses portes dans la foulée de la signature d'un cessez-le-feu en octobre dernier entre les deux camps -dans l'Est et dans l'Ouest- qui se disputent le pouvoir dans ce vaste pays d'Afrique du Nord.

Une nouvelle autorité exécutive intérimaire a été désignée début février pour tenter d'unifier le pays et mener la transition jusqu'aux élections prévues en décembre. Un processus qui procure un certain espoir chez les Libyens, excédés par dix ans de violences et privés des revenus des plus importantes réserves d'or noir d'Afrique.

Loin de l'agitation urbaine, le centre Opal invite ses patients au calme pour rêver, entre deux bouffées de sel, à des lendemains

Pizza au poulet & poivrons grillés

Ingrédients

Pour 2 personnes
1 escalope de poulet (environ 130 g)
60 g de mozzarella
1 pâte à pizza ronde et fine
4 cuillerées à soupe de sauce napolitaine
1/2 boîte de 290 g de poivrons grillés en morceaux
4 cuillerées à café de tapenade
1 cuillerée à café d'huile

Préparation de la recette

Préchauffez votre four th. 7-8 (220°C).
Coupez l'escalope de poulet en petits cubes.
Coupez la mozzarella en fines rondelles.

Séchez les morceaux de poivrons grillés dans une feuille de papier absorbant.

Dans une poêle huilée, faites dorer les morceaux de poulet. Hors du feu, ajoutez la tapenade et mélangez.

Déroulez la pâte à pizza sur la plaque de votre four en conservant la feuille de papier sulfurisé. Nappez-la de sauce napolitaine.

Répartissez les cubes de poulet et les morceaux de poivrons. Recouvrez avec les lamelles de mozzarella.

Faites cuire environ 15 minutes dans votre four.



Des Finlandais construisent le plus grand "manège de glace" au monde

Plusieurs jours à déneiger et à découper à la tronçonneuse un immense cercle de glace de plus de 300 mètres de diamètre pour le faire tourner sur un lac gelé: en Finlande, une équipe tente ce week-end de battre le record du monde du plus grand "manège de glace".

Sur le vaste lac de Lappajärvi, dans l'ouest du pays, le petit groupe est mené par l'inventeur finlandais Janne Kämpylehto, qui affirme être à l'origine du concept dans une vidéo virale publiée en 2017.

Le principe? Une fois son tracé déneigé et découpé, un moteur de bateau relié à l'immense cercle de glace le fait tourner sur lui-même, comme un enchantement au milieu d'un beau paysage gelé.

L'idée a depuis été copiée ailleurs avec des "manèges" de plus en plus grands, au point qu'une catégorie a été créée par le Guinness des records.

"C'est assez fou", confie à l'AFP le fantasque Finlandais, dont l'équipe a dû commencer par enlever 40 cm de neige sur un cercle dont le périmètre dépasse les 900 mètres.

Si Janne Kämpylehto en a été titulaire à quatre reprises, le record est actuellement détenu par un Américain dans le Minnesota, avec un diamètre de 228 mètres.

Pour homologuer la performance, le manège doit effectuer au moins un tour complet sur lui-même, ce que ses concepteurs espèrent pouvoir faire ce dimanche ou lundi. La difficulté principale est de former un cercle parfait



pour ne pas bloquer la rotation.

"S'il n'est pas parfaitement circulaire, le manège ne tourne pas", explique Thor-Fredrik Karlsson, un des assistants sur le projet.

A l'intérieur du manège de Lappajärvi, l'équipe a découpé un cercle plus petit, qui est lui alimenté avec un moteur de bateau électrique quand le grand manège nécessite un moteur à essence.

La municipalité a apporté son soutien au projet pour alerter sur le raccourcissement des hivers nordiques du fait du changement climatique, signifiant que les lacs gèlent moins souvent. De fait des températures positives ont régné ces derniers jours sur ce petit coin perdu de la forêt finlandaise.